



# Avis indépendant Cadre de financement durable d'EDC

## Résumé de l'évaluation

Sustainalytics est d'avis que le Cadre de financement durable d'EDC est crédible et prometteur et qu'il s'arrime aux Lignes directrices sur les obligations durables (2021), aux Principes applicables aux obligations vertes (2021), aux Principes applicables aux obligations sociales (2023) ainsi qu'aux principes en matière de prêts verts et de prêts sociaux de 2023. Cette évaluation se fonde sur les éléments suivants :



**UTILISATION DU PRODUIT** Les catégories admissibles pour l'utilisation du produit<sup>1</sup> sont calquées sur celles des Principes applicables aux obligations vertes, des Principes applicables aux obligations sociales, et des principes en matière de prêts verts et de prêts sociaux. Sustainalytics considère que les investissements dans les catégories admissibles auront des répercussions positives sur les plans environnemental et social et qu'ils contribueront aux objectifs de développement durable de l'ONU, plus précisément aux objectifs numéros 1 à 15.



**ÉVALUATION ET SÉLECTION DES PROJETS** Le groupe de travail sur les obligations durables d'EDC sera responsable de l'évaluation et de la sélection des projets d'activités vertes, sociales et de transition admissibles selon le Cadre. Concernant les prêts durables, EDC a indiqué à Sustainalytics que son Équipe du financement passera en revue les documents des emprunteurs pour déterminer si leurs projets sont admissibles à du financement, selon les critères du Cadre. EDC s'est dotée d'un Cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux pour relever et gérer les risques environnementaux et sociaux associés aux projets qu'elle finance. Sustainalytics considère son processus de sélection de projets conforme aux pratiques du marché.



**GESTION DU PRODUIT** Le groupe de travail sur les obligations durables d'EDC s'occupera de la gestion et de l'affectation du produit des obligations durables selon une approche par portefeuille, et le tout sera contrôlé trimestriellement par la Trésorerie et les Services des prêts. EDC a l'intention d'affecter la totalité du produit net des obligations dans les 24 mois suivant l'émission. Le produit en attente d'affectation sera provisoirement investi conformément à la Politique en matière de liquidités. Quant aux prêts durables, EDC a indiqué que son Équipe du financement durable veillera à ce que les emprunteurs indiquent sur les documents de prêt leur intention d'affecter immédiatement la totalité du produit, sans affecter de montants de manière provisoire. Cette pratique est conforme à celles du marché.



**RAPPORTS** Concernant les obligations durables, EDC s'engage à faire état de l'affectation du produit dans son rapport annuel intégré ou dans son rapport sur les obligations, tous deux publiés sur son site Web, et ce, jusqu'à l'affectation totale. EDC s'engage aussi à faire état, dans la mesure du possible, des retombées des projets qu'elle finance sur le plan de la durabilité. Pour ce qui est des prêts durables, EDC nous a indiqué que, comme le produit des prêts doit être affecté dès l'octroi, il n'est, selon son Cadre, pas nécessaire que les emprunteurs fassent périodiquement état de l'affectation du produit ni des retombées des projets financés. Sustainalytics considère cette façon de faire comme conforme aux pratiques du marché.

Date d'évaluation

16 janvier 2025

Situation géographique de l'émetteur

Ottawa, Canada

## Sections du rapport

Introduction.....	2
Avis de Sustainalytics.....	4

Pour toute demande, veuillez communiquer avec l'équipe du projet Sustainable Corporate Solutions :

**Sameen Ahmed (Toronto)**

Responsable de projet

[Sameen.Ahmed@morningstar.com](mailto:Sameen.Ahmed@morningstar.com)

**Gizem Celik Bayar (Toronto)**

Soutien aux projets

**Adam Segreti (Toronto)**

Soutien aux projets

**Carlos Vinuesa (Toronto)**

Soutien aux projets

**Sidharth P R (Mumbai)**

Soutien aux projets

**Anna Leckman (Toronto)**

Relations clients

[susfinance.americas@sustainalytics.com](mailto:susfinance.americas@sustainalytics.com)

(+1) 646 518-9623

<sup>1</sup> i) Énergie renouvelable; ii) Efficacité énergétique; iii) Prévention de la pollution et gestion des déchets; iv) Gestion écologiquement durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres, et solutions fondées sur la nature; v) Infrastructures et constructions écologiques; vi) Moyens de transport propres; vii) Gestion durable de l'eau et des eaux usées; viii) Adaptation aux changements climatiques; ix) Produits, technologies et processus de production adaptés à l'économie circulaire; x) Infrastructure de base abordable; xi) Accès aux services essentiels : santé et éducation; xii) Inclusion et participation économique; xiii) Sécurité alimentaire et systèmes alimentaires durables; xiv) Prêts accordés à des entreprises sociales figurant au registre

## Introduction

Exportation et développement Canada (EDC), Société d'État fédérale, est l'organisme de crédit à l'exportation du Canada et une société d'État qui fournit divers services et produits financiers (prêts, garanties, placements en capitaux propres et assurances) aux exportateurs et aux investisseurs canadiens. En 2023, EDC a servi plus de 27 000 entreprises, facilité pour plus de 131,4 milliards de dollars canadiens (92 G USD) d'activités et d'échanges commerciaux (l'équivalent de 3,3 % du PIB canadien) et soutenu plus de 520 000 emplois à temps plein au Canada<sup>2</sup>. EDC a été fondée en 1944 et son siège social est à Ottawa, au Canada.

EDC a établi un Cadre de financement durable en janvier 2025 (le « Cadre »), au titre duquel elle entend émettre des obligations vertes, sociales, durables et de transition (collectivement, les « obligations durables »), octroyer des prêts durables<sup>3</sup> et des garanties (les « prêts durables »), et faire d'autres transactions<sup>4, 5</sup> pour financer ou de refinancer, en totalité ou en partie, des projets actuels ou futurs susceptibles d'avoir des retombées environnementales et sociales positives.

Le Cadre définit des critères d'admissibilité dans les catégories environnementales suivantes :

1. Énergie renouvelable
2. Efficacité énergétique
3. Prévention de la pollution et gestion des déchets
4. Gestion écologiquement durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres, et solutions fondées sur la nature
5. Infrastructures et constructions écologiques
6. Moyens de transport propres
7. Gestion durable de l'eau et des eaux usées
8. Adaptation aux changements climatiques
9. Produits, technologies et processus de production adaptés à l'économie circulaire

Le Cadre définit des critères d'admissibilité dans les catégories sociales suivantes :

10. Infrastructure de base abordable
11. Accès aux services essentiels : santé et éducation
12. Inclusion et participation économique
13. Sécurité alimentaire et systèmes alimentaires durables
14. Prêts accordés à des entreprises sociales figurant au registre et des organismes à but non lucratif

Le Cadre définit des critères d'admissibilité dans les catégories de transition suivantes :

15. Captage, utilisation, stockage et transport du carbone
16. Carburants à faible intensité en carbone
17. Hydrogène
18. Gaz naturel (intermédiaire et en aval)
19. Fabrication d'acier
20. Fabrication de ciment
21. Fabrication d'aluminium
22. Secteurs de l'exploitation minière et de l'extraction
23. Aéronautique
24. Infrastructure des ports d'expédition
25. Aéroports

EDC a mandaté Sustainalytics pour examiner son Cadre et émettre un avis indépendant sur les références environnementales et sociales du Cadre ainsi que sur sa conformité aux Lignes directrices sur les obligations durables de 2021), aux Principes applicables aux obligations vertes de 2021, aux Principes applicables aux

et des organismes à but non lucratif; xv) Captage, utilisation, stockage et transport du carbone; xvi) Carburants à faible intensité en carbone; xvii) Hydrogène; xviii) Gaz naturel (intermédiaire et en aval); xix) Fabrication d'acier; xx) Fabrication de ciment; xxi) Fabrication d'aluminium; xxii) Secteurs de l'exploitation minière et de l'extraction; xxiii) Aéronautique; xxiv) Infrastructure des ports d'expédition; et xxv) Aéroports.

<sup>2</sup> EDC, Rapport annuel intégré 2023, « Multiplier les retombées de l'exportation » : <https://www.edc.ca/content/dam/edc/fr/corporate/corporate-reports/annual-reports/edc-2023-annual-report.pdf>

<sup>3</sup> EDC a indiqué à Sustainalytics qu'elle pourrait utiliser le Cadre pour obtenir et octroyer des facilités de prêt à plusieurs tranches. Elle a l'intention de ne catégoriser que les tranches des facilités dont le produit sera affecté conformément aux critères du Cadre.

<sup>4</sup> Sustainalytics fait remarquer que le Cadre autorise l'octroi de prêts liés à la durabilité à des fins commerciales générales ainsi que les transactions ou les opérations portant sur les capitaux propres, deux types de transactions que l'avis indépendant de Sustainalytics n'aborde pas. En tant que telle, l'évaluation de Sustainalytics se limite à l'émission d'obligations ou à l'octroi de prêts dont le produit fait l'objet d'une utilisation prévue par le Cadre.

<sup>5</sup> EDC a indiqué à Sustainalytics qu'elle veillera à ne pas compter en double de projets financés avec le produit des obligations et des prêts durables.

obligations sociales de 2023<sup>6</sup>, aux principes en matière de prêts verts de 2023 et aux principes en matière de prêts sociaux de 2023<sup>7</sup>. Le Cadre sera publié séparément<sup>8</sup>.

### Portée et limite de l'avis indépendant de Sustainalytics

L'avis de Sustainalytics est une opinion indépendante<sup>9</sup> portant sur l'adéquation du Cadre d'EDC avec les normes actuelles du marché et sur la mesure dans laquelle les catégories de projets admissibles sont crédibles et judicieuses.

Sustainalytics a évalué ce qui suit :

- La conformité du Cadre d'EDC aux Lignes directrices sur les obligations durables (2021), aux Principes applicables aux obligations vertes (2021) et aux Principes applicables aux obligations sociales (2023) de l'International Capital Markets Association's (ICMA), ainsi qu'aux principes en matière de prêts verts (2023) et aux principes en matière de prêts sociaux (2023) de la LMA, de l'APLMA et de la LSTA;
- La crédibilité du Cadre et les retombées positives prévues de l'utilisation du produit;
- L'adéquation de la stratégie de durabilité de l'émetteur et sa performance avec sa gestion du risque lié au développement durable découlant de l'utilisation du produit.

Pour ce qui est de l'évaluation du produit, Sustainalytics s'est reportée à sa taxonomie interne (version 1.17.2), qui s'appuie sur les pratiques du marché et sa propre expertise en tant que prestataire de services de recherche ESG.

Dans le cadre de son évaluation, Sustainalytics s'est entretenue avec divers membres de la direction d'EDC pour comprendre les retombées sur le plan de la durabilité de ses processus d'affaires et de son utilisation prévue du produit, ainsi que sa gestion du produit et les modalités de production de rapports prévue par le Cadre. Les représentants d'EDC ont confirmé : 1) reconnaître qu'il était de la responsabilité d'EDC de s'assurer que l'information fournie est complète, exacte et actuelle; 2) avoir fourni à Sustainalytics toutes les informations pertinentes et 3) avoir dûment divulgué tout renseignement important en temps opportun. Sustainalytics a également passé en revue des documents publics pertinents et des informations non publiques.

Le présent document contient l'avis de Sustainalytics concernant le Cadre d'EDC, en parallèle duquel il convient de le lire. Toute modification éventuelle à la présente opinion sera apportée selon les conditions convenues entre Sustainalytics et EDC.

L'avis indépendant de Sustainalytics étudie la conformité du Cadre aux normes de marché, mais il ne la garantit pas, ni n'en garantit d'ailleurs la conformité aux normes futures. En outre, l'avis indépendant de Sustainalytics traite des retombées prévues des projets admissibles qui devraient être financés avec le produit des obligations et des prêts, mais il ne les mesure pas. L'évaluation des retombées et la production de rapports sur les retombées obtenues grâce aux projets financés en vertu du Cadre relèvent du responsable du Cadre.

Enfin, l'avis indépendant aborde aussi l'affectation potentielle du produit des obligations et des prêts, sans toutefois garantir que ces produits seront effectivement affectés à des activités admissibles.

Aucune information fournie par Sustainalytics dans le présent avis indépendant ne saurait être considérée comme une déclaration, une assertion, une garantie ou un argument, que ce soit en faveur ou à l'encontre de la véracité, la fiabilité, ou l'exhaustivité des faits ou déclarations et des circonstances connexes qu'EDC a mis à la disposition de Sustainalytics aux fins du présent avis.

<sup>6</sup> Les Lignes directrices sur les obligations durables, les Principes applicables aux obligations vertes, et les Principes applicables aux obligations sociales sont régis par l'International Capital Market Association et sont disponibles à : <https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/>

<sup>7</sup> Les principes en matière de prêts verts et les principes en matière de prêts sociaux sont régis par la Loan Market Association, la Asia Pacific Loan Market Association et la Loan Syndications and Trading Association et sont disponibles à : <https://www.lsta.org/content/green-loan-principles/#> et à : <https://www.lsta.org/content/social-loan-principles-slp/>

<sup>8</sup> Le Cadre de financement durable d'EDC est disponible sur le site Web d'EDC : <https://www.edc.ca/content/dam/edc/fr/non-premium/sustainable-finance-framework.pdf>

<sup>9</sup> Comme Sustainalytics intervient dans plusieurs secteurs d'activité qui servent plusieurs types de clients, il est primordial, si elle veut produire des études objectives et exploitables, qu'elle veille à l'objectivité de la recherche et à l'indépendance de ses analystes. Sustainalytics a donc mis en place un cadre solide de gestion des conflits qui répond spécifiquement au besoin d'indépendance des analystes, de cohérence des processus, de séparation structurelle des équipes commerciales et de recherche (et d'engagement), de protection des données et de séparation des systèmes. Dernier point mais non le moindre, la rémunération des analystes n'est pas directement liée à des résultats commerciaux spécifiques. L'une des marques de Sustainalytics est l'intégrité, une autre, la transparence.

## Avis de Sustainalytics

### Section 1 : Avis de Sustainalytics sur le Cadre de financement durable d'EDC

Sustainalytics est d'avis que le Cadre de financement durable d'EDC est crédible et prometteur et qu'il s'arrime aux Lignes directrices sur les obligations durables et aux quatre composantes fondamentales des Principes applicables aux obligations vertes, des Principes applicables aux obligations sociales ainsi que des principes en matière de prêts verts et de prêts sociaux. Sustainalytics souligne les éléments suivants du Cadre :

- Utilisation du produit :
  - Les catégories admissibles sont calquées sur celles des Principes applicables aux obligations vertes, des Principes applicables aux obligations sociales et des principes en matière de prêts verts et de prêts sociaux. Ces catégories sont les suivantes : i) énergie renouvelable; ii) efficacité énergétique; iii) prévention de la pollution et gestion des déchets; iv) gestion écologiquement durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres, et solutions axées sur la nature; v) infrastructures et constructions écologiques; vi) moyens de transport propres; vii) gestion durable de l'eau et des eaux usées; viii) adaptation aux changements climatiques; ix) produits, technologies et processus de production adaptés à l'économie circulaire; x) infrastructure de base abordable; xi) accès aux services essentiels : santé et éducation; xii) inclusion et participation économique; xiii) sécurité alimentaire et systèmes alimentaires durables; xiv) prêts accordés à des entreprises sociales figurant au registre et des organismes à but non lucratif; xv) captage, utilisation, stockage et transport du carbone; xvi) carburants à faible intensité en carbone; xvii) hydrogène; xviii) gaz naturel (intermédiaire et en aval); xix) fabrication d'acier; xx) fabrication de ciment; xxi) fabrication d'aluminium; xxii) secteurs de l'exploitation minière et de l'extraction; xxiii) aéronautique; xxiv) infrastructure des ports d'expédition; et xxv) aéroports.
  - EDC peut accorder du financement à des fins commerciales générales à des entités tirant au moins 90 % de leur revenu d'activités respectant les critères d'admissibilité décrits dans le Cadre. Sustainalytics estime que les prêts fondés sur des projets ou des activités ont généralement des retombées environnementales plus directes et renforcent la conformité aux critères énoncés dans le Cadre. Il est néanmoins largement accepté de financer des entreprises spécialisées avec des obligations vertes et le produit des prêts, une approche qui produira vraisemblablement des retombées positives.
  - Dans la catégorie « Énergie renouvelable », EDC peut financer ou refinancer l'acquisition, la conception, la fabrication, la production, la construction, l'exploitation, la transmission, la distribution et l'entretien d'actifs d'énergie renouvelable, qui répondent aux critères ci-dessous.
    - Les installations éoliennes en mer et sur terre.
    - Le photovoltaïque et la production de chaleur concentrée et d'électricité. Pour ce qui est de la chaleur concentrée, EDC limitera son financement aux projets dans le cadre desquels au moins 85 % de l'électricité provient de sources d'énergie solaire.
    - Les installations de stockage d'énergie, dont le stockage d'énergie sur batterie<sup>10</sup>, l'accumulation par pompage hydraulique, le stockage par air comprimé de pointe.
      - EDC a expliqué à Sustainalytics que tous les systèmes de stockage d'énergie seront liés à l'énergie renouvelable ou à un réseau de transport et de distribution visant la décarbonation totale, où celle-ci répond à l'une ou l'autre des définitions suivantes : a) plus de 67 % de la capacité de production nouvellement connectée englobe l'énergie renouvelable; ou b) en moyenne, le facteur d'émission du réseau mesuré sur la base de l'empreinte carbone du produit est inférieur à 100 g d'équivalent CO<sub>2</sub> par kWh, sur une période moyenne de cinq ans en continu.
      - De plus, concernant les nouveaux projets de stockage d'énergie par pompage hydraulique, EDC a précisé que des processus de gestion des risques environnementaux et sociaux et de contrôle préalable seront en place pour garantir que les projets hautement controversés du point de vue

<sup>10</sup> Ce peut être des facilités autonomes ou liées à l'énergie renouvelable.

environnemental et social (perte d'habitat, préservation de la biodiversité, déplacement des populations) ne reçoivent aucun financement.

- La production de bioénergie à partir de i) biomasse résiduelle issue notamment de résidus agricoles et forestiers, de résidus d'huile de palme certifiée par la table ronde pour une huile de palme durable (RSPO), ainsi que des eaux usées et des boues d'égouts; et ii) matières premières non issues de déchets, mais plutôt de mécanismes de certification crédibles et admissibles<sup>11</sup>, dont les émissions conséquentes sont d'au plus 100 g d'équivalent CO<sub>2</sub> par kWh pour la génération d'électricité ou inférieures d'au moins 65 %<sup>12</sup> à celles de la base de référence indiquée pour les combustibles fossiles pour la production de biocarburant<sup>13</sup>.
  - EDC a fait savoir à Sustainalytics que les graisses et huiles animales, les sous-produits de la transformation animale ainsi que le fumier provenant d'exploitations d'élevage industrielles seront exclus des matières premières issues de déchets pour les projets de bioénergie.
  - Sustainalytics fait remarquer que l'élevage de bétail a une empreinte carbone et eau considérable qui n'est pas traitée dans l'utilisation de sous-produits de bétail d'élevage pour la production d'énergie. En outre, de telles activités pourraient contribuer à la dégradation des terres, à la perte de biodiversité et à la déforestation. Sustainalytics considère néanmoins que l'utilisation de résidus provenant des activités quotidiennes dans les installations existantes pour produire de l'énergie entraîne des retombées positives à court terme.
- L'énergie marine renouvelable, comme les installations d'énergie marémotrice et houlomotrice, la conversion d'énergie thermique des mers et les centrales d'énergie axées sur la salinité (gradients de salinité).
- Les installations de génération d'hydrogène et d'ammoniac qui recourent à l'électrolyse alimentée par une énergie sobre en carbone <sup>14</sup> avec des émissions du puits à la porte de l'usine d'au plus 3,4 kg d'équivalent CO<sub>2</sub> par kg de H<sub>2</sub> (dihydrogène) et 0,87 kg d'équivalent CO<sub>2</sub> par kg de NH<sub>3</sub> (ammoniac).
- Sustainalytics demande à EDC de privilégier l'électricité générée à partir de sources renouvelables pour l'approvisionnement en énergie dans le cadre du procédé électrolytique.
- Les installations de géothermie dont les émissions conséquentes sont inférieures à 100 g d'équivalent CO<sub>2</sub> par kWh.
- Les projets d'hydroélectricité, notamment i) les projets hydroélectriques au fil de l'eau sans réservoir artificiel; ii) les installations d'hydroélectricité opérationnelles après 2019 dont l'intensité des émissions conséquentes est inférieure à 50 g d'équivalent CO<sub>2</sub> par kWh ou dont la densité de puissance est supérieure à 10 W par m<sup>2</sup>; iii) les installations d'hydroélectricité opérationnelles avant 2019 dont l'intensité des émissions conséquentes est inférieure à 100 g d'équivalent CO<sub>2</sub> par kWh ou dont la densité de puissance est supérieure à 5 W par m<sup>2</sup>; et iv) la rénovation, l'exploitation ou l'entretien d'installations hydroélectriques existantes, à condition de ne pas agrandir le barrage ou le réservoir<sup>15</sup> et de répondre aux critères mentionnés ci-dessus pour l'hydroélectricité. EDC a confirmé qu'une évaluation des incidences environnementales et sociales sera faite avant que tout nouveau projet d'hydroélectricité soit entrepris afin d'en déceler les conséquences négatives ou les controverses associées.
- Les projets de production d'énergie à partir de déchets, par exemple : i) le gaz d'enfouissement émis par des lieux d'enfouissement fermés ou désaffectés

<sup>11</sup> ISCC Plus, Bonsucro (pour la canne à sucre), table ronde sur la production responsable de soja (Round Table on Responsible Soy [RTRS]), Forest Stewardship Council ou Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) (pour le bois et les granules de bois).

<sup>12</sup> La réduction exigée des émissions conséquentes en dessous de la base de référence indiquée pour les combustibles fossiles est de 60 % pour les installations construites avant 2021 et de 50 % pour les installations construites avant 2015.

<sup>13</sup> Les bases de référence pour la production de biocarburant sont les suivantes : i) 94 g d'équivalent CO<sub>2</sub> par MJ (pour le transport); ii) 183 g d'équivalent CO<sub>2</sub> par MJ (pour la production d'électricité); et iii) 80 g d'équivalent CO<sub>2</sub> par MJ (pour la production de chaleur).

<sup>14</sup> Représente une réduction de 70 % des émissions par rapport à l'hydrogène ou l'ammoniac gris produit avec des combustibles fossiles ou des émissions conséquentes du puits à la porte de l'usine.

<sup>15</sup> Si le projet prévoit l'agrandissement du barrage ou du réservoir, un organisme fiable doit effectuer une nouvelle évaluation des incidences environnementales et sociales, et ne constater aucune incidence de risque important, de controverse ou d'effets négatifs attendus.

présentant une efficacité de captage de gaz d'au moins 75 %<sup>16</sup>; et ii) l'incinération de déchets urbains solides pour la production d'énergie avec la séparation des matériaux recyclables avant la conversion en énergie (surtout les plastiques) dont les émissions sont inférieures à 100 g d'équivalent CO<sub>2</sub> par kWh.

- Les centrales nucléaires (y compris les petits réacteurs modulaires et microréacteurs modulaires), et plus précisément i) l'aménagement et l'exploitation de nouvelles centrales nucléaires; ii) la modernisation de centrales nucléaires existantes, notamment l'infrastructure de soutien pour en augmenter la durée d'exploitation ou la capacité; iii) la recherche et le développement de technologies de pointe en production d'énergie nucléaire ainsi qu'une gestion et un stockage sécuritaires des déchets radioactifs; et iv) les mesures encourageant l'utilisation d'énergie nucléaire pour la production d'électricité et de chaleur, par exemple : a) transformation de combustible nucléaire, raffinage, conversion, production de combustible, IAC (ingénierie, approvisionnement et construction), entretien, tests, services-conseils, conception et stratégies liées à la sécurité, et matériel de machine; et b) systèmes et éléments particuliers (structures et améliorations, matériels pour réacteur, supports pour le stockage de combustible, équipement de manutention du combustible, systèmes de protection pour réacteur, pièces de génératrice [turbines, valves et pompes], chaudières, cuves pressurisées et internes de réacteur, matériels électriques, systèmes de dissipation de chaleur, simulateurs, etc.).
  - EDC a expliqué que tous les projets liés à l'énergie nucléaire seront entrepris dans des administrations dotées i) de règlements et de mécanismes d'application de la loi qui traitent de la sélection d'un site, de l'exploitation sécuritaire de centrales nucléaires et de la gestion sécuritaire des déchets radioactifs; et ii) d'un historique témoignant d'un haut niveau de sécurité (aucun incident majeur au cours des dix dernières années) quant à l'exploitation de la centrale nucléaire et à la gestion des déchets radioactifs. Les projets admissibles seront également assujettis à des politiques au niveau des entités ou relevant d'un ordre de gouvernement afin de veiller à l'approvisionnement responsable de l'uranium et le stockage sécuritaire à long terme de déchets hautement radioactifs.
  - Sustainalytics fait remarquer que le Cadre établit des critères crédibles pour le financement de toute activité liée au nucléaire, notamment sur les administrations, mais ne précise pas lesquelles répondent à ces critères. Par conséquent, elle ne peut pas se prononcer sur la sélection par EDC des administrations pour le financement de ce type d'activités. Sustainalytics demande donc à EDC d'indiquer en toute transparence les administrations où des dépenses liées au nucléaire seront financées avant de procéder à l'allocation, ainsi que d'expliquer pourquoi elle juge que ces activités sont adéquatement et sécuritairement gérées dans chacune d'entre elles<sup>17</sup>.
- Les infrastructures de transport et de distribution d'électricité visant une décarbonation totale, si celle-ci répond à l'une ou l'autre des définitions suivantes : a) plus de 67 % de la capacité de production nouvellement connectée cadre avec la définition de l'énergie renouvelable; ou b) en moyenne, le facteur d'émission du réseau mesuré sur la base de l'empreinte carbone du produit est inférieur à 100 g d'équivalent CO<sub>2</sub> par kWh, sur une période moyenne de cinq ans en continu.
- Les projets d'énergie renouvelable<sup>18</sup> qui remplacent la production de base pour éviter de dépasser la limite du réseau.

<sup>16</sup> Sustainalytics fait remarquer que la récupération du méthane généré par les sites d'enfouissement fermés ne prolongera pas leur durée de vie. Il s'agit cependant d'une stratégie importante pour réduire les émissions de méthane issues des déchets.

<sup>17</sup> EDC a fait savoir à Sustainalytics que les administrations frappées par des sanctions du gouvernement du Canada ne recevront aucun financement dans cette catégorie. De plus, tous les projets liés à l'énergie nucléaire seront entrepris dans des administrations dotées de règlements et de mécanismes d'application de la loi qui traitent de la sélection d'un site, de l'exploitation sécuritaire de centrales nucléaires et de la gestion sécuritaire des déchets radioactifs provenant de centrales nucléaires, conformément aux profils électronucléaires des pays de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). AIEA, « Global Status and Development of Nuclear Power Programmes » : <https://cnpp.iaea.org/public/>.

<sup>18</sup> Les projets d'énergie renouvelable se baseront sur la définition de la catégorie « Énergies renouvelables » du Cadre.

- Sustainalytics considère les dépenses de cette catégorie comme conformes aux pratiques du marché.
- Dans la catégorie « Efficacité énergétique », EDC peut financer ou refinancer des activités qui augmentent l'efficacité énergétique ou réduisent la consommation d'énergie ou l'intensité des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment :
  - la fabrication et l'installation d'équipement et de technologies écoénergétiques, comme l'éclairage DEL et les systèmes de chauffage, de ventilation ou de climatisation (CVC) non alimentés par des combustibles fossiles.
  - les compteurs intelligents et la technologie de gestion de la demande en période de pointe, l'équipement de surveillance du rendement énergétique ainsi que d'autres solutions matérielles et logicielles visant à réduire la consommation énergétique, comme les fonctionnalités, l'apprentissage machine et les applications d'intelligence artificielle liés à l'économie d'énergie.
    - EDC peut financer les compteurs intelligents destinés au gaz naturel dans les bâtiments. Sustainalytics fait remarquer que de tels investissements pourraient prolonger la consommation de combustibles fossiles, même s'ils respectent la *Taxonomy Delegated Act* de l'Union européenne<sup>19</sup>.
  - les infrastructures, les équipements et les systèmes de gestion de l'énergie, comme la technologie des réseaux intelligents, y compris les composants de systèmes de surveillance de zone étendue, les compteurs intelligents et avancés, les appareils d'automatisation et les plateformes de mégadonnées et informatiques.
    - Malgré les nombreuses définitions et applications de technologie des réseaux intelligents, Sustainalytics voit d'un bon œil les investissements visant à améliorer l'efficacité du réseau et demande à EDC de choisir des projets dans le cadre desquels l'efficacité s'améliorera concrètement.
  - Les batteries écoénergétiques; les systèmes de chauffage et de refroidissement urbains électriques; et les réseaux de distribution alimentés par au moins 50 % d'énergie renouvelable ou de chaleur résiduelle provenant d'activités n'utilisant pas de combustibles fossiles, ou les deux.
  - Le financement visant i) la modernisation de centrales électriques à énergie renouvelable<sup>20</sup> pour augmenter leur efficacité énergétique; ii) les centrales électriques de cogénération et de production combinée de chaleur et d'électricité<sup>21</sup>; et iii) les miniréseaux comme solution énergétique pour les collectivités, les campus et les entreprises éloignés ou hors réseau qui ont recours aux énergies renouvelables avec un système de secours aux combustibles fossiles limité à une valeur de moins de 15 %.
  - La modernisation des réseaux à large bande en les faisant passer du cuivre à la fibre optique ou à l'hybride fibre câble coaxial, et la mise à niveau des anciens réseaux; la mise à niveau du réseau de téléphonie mobile et son passage aux dernières technologies, comme les réseaux 5G ou 4G LTE.
    - Le déploiement des technologies 5G peut augmenter la demande générale en énergie sur les réseaux, mais réduire l'utilisation d'énergie pour la transmission de chaque donnée, ce qui améliore l'efficacité opérationnelle dans divers secteurs et activités en aval des fournisseurs de réseau.
  - EDC a confirmé que les projets financés dans cette catégorie ne serviront pas aux processus à forte intensité carbone ou qui carburent aux combustibles fossiles.
  - Sustainalytics considère les dépenses de cette catégorie comme conformes aux pratiques du marché.
- Dans la catégorie « Prévention de la pollution et gestion des déchets », EDC peut financer ou refinancer la construction, le développement, l'exploitation, l'acquisition et la maintenance de systèmes, de technologies et d'équipement qui soutiennent la prévention et le contrôle de la pollution, et qui répondent aux critères suivants :

<sup>19</sup> Commission européenne, « EU Taxonomy Delegated Act » : <https://finance.ec.europa.eu/>.

<sup>20</sup> Projets d'énergie renouvelable répondant aux critères du Cadre.

<sup>21</sup> Alimentées par l'héliothermique ou les résidus de biomasse issus de déchets, comme décrit dans la catégorie « Énergie renouvelable » du Cadre.

- Les processus et l'infrastructure de recyclage<sup>22</sup> qui favorisent la séparation des déchets, par exemple : a) le traitement des déchets résiduels mixtes destinés à produire des matières premières pour les projets de valorisation énergétique des déchets qui exigent la séparation de la majorité des matériaux recyclables avant la conversion en énergie; b) le traitement de déchets recyclables comme l'acier, l'aluminium ou le verre; c) le traitement des déchets alimentaires, verts ou de jardin afin de produire du compost destiné à l'agriculture, aux municipalités ou aux consommateurs; d) le traitement de boues inorganiques; e) le recyclage de déchets électroniques; f) le recyclage mécanique de plastiques; g) le recyclage chimique de plastiques uniquement si les émissions conséquentes sont moindres que celles du stock primaire de combustibles fossiles et si le plastique recyclé n'est pas destiné à des produits de consommation à usage unique; et h) le recyclage de batteries.
- EDC a fait savoir à Sustainalytics que les activités financées peuvent comprendre la conversion des plastiques en carburant par le recyclage chimique des plastiques. Sustainalytics fait remarquer que ce processus à forte intensité énergétique peut polluer l'eau et l'air (par les émissions de monoxyde de carbone, d'oxyde d'azote et de dioxyde de soufre) et que la combustion du carburant ainsi produit n'entraînera probablement aucune réduction des émissions de GES. Par conséquent, elle juge que ces activités ne sont pas susceptibles d'avoir des retombées environnementales positives.
- Les mesures et les technologies visant à réduire la pollution atmosphérique et à purifier l'air, comme l'installation d'épurateurs de cheminée, la mise à niveau des processus et des capteurs pour surveiller ou analyser le contrôle et la conformité des émissions. EDC a confirmé que le Cadre exclura le financement d'activités liées à la prévention de la pollution atmosphérique découlant directement de la production de combustibles fossiles et des technologies qui dépendent de combustibles fossiles comme source d'énergie.
  - Les technologies de capture et d'élimination du carbone comme la capture atmosphérique directe et la capture biogène, par exemple la bioénergie associée au captage et stockage du carbone (BECCS).
  - Les projets de BECCS à l'échelle commerciale suivront les critères de bioénergie précisés dans la catégorie « Énergie renouvelable » ci-dessus (intensité des émissions de GES inférieure à 100 g d'équivalent CO<sub>2</sub> par kWh et utilisation des déchets ou de non-déchets certifiés comme matière première). Sustainalytics considère ces dépenses comme conformes aux attentes du marché.
  - EDC a confirmé que le financement exclura i) la capture du carbone destinée à une récupération assistée du pétrole ou appliquée à des activités industrielles à forte intensité carbone difficiles à décarboner; et ii) les projets de conversion d'électricité en gaz dont le CO<sub>2</sub> est issu d'activités associées aux combustibles fossiles.
- Sustainalytics considère les investissements dans cette catégorie comme conformes aux pratiques du marché, à l'exception de ceux liés à la conversion des plastiques en carburant.
- Dans la catégorie « Gestion écologiquement durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres, et solutions axées sur la nature », EDC peut financer ou refinancer des activités visant à accroître la résilience des écosystèmes, notamment dans les secteurs ci-dessous :
  - Foresterie : i) L'afforestation et la reforestation en utilisant des espèces d'arbres indigènes bien adaptées aux conditions locales et soutenues par un plan de gestion durable, avec certification du Forest Stewardship Council (FSC)<sup>23</sup>, du Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC)<sup>24</sup>, de la Sustainable Forest

<sup>22</sup> Lorsque des véhicules de collecte des déchets sont envisagés, ils doivent répondre au seuil d'émissions directes précisé dans la section « Moyens de transport propres » ci-dessous.

<sup>23</sup> Forest Stewardship Council : <https://fsc.org/en/what-the-fsc-labels-mean>.

<sup>24</sup> Programme de reconnaissance des certifications forestières : <https://pefc.org/standards-implementation/standards-and-guides>.

Initiative (SFI)<sup>25</sup> ou de l'American Tree Farm System<sup>26, 27</sup>; et ii) les forêts gérées de manière durable ayant un taux de déforestation nul qui visent ou détiennent une certification de ces organismes.

- Agriculture : i) L'agriculture durable, avec certification de Biologique Canada<sup>28</sup>, USDA Organic<sup>29</sup>, UTZ<sup>30</sup> ou Rainforest Alliance<sup>31</sup>; ii) les techniques et les technologies améliorant l'optimisation des ressources en agriculture et faisant la promotion de cultures agricoles durables<sup>32</sup>; iii) la recherche et développement et la production de protéines de remplacement ou d'aliments nutritionnels avec des preuves que les émissions de GES sont nettement inférieures durant le cycle de vie par rapport aux produits de viande équivalents<sup>33</sup> et l'utilisation de matières premières provenant de sources durables certifiées; iv) la production agricole urbaine, dont l'agriculture verticale et la culture hydroponique ou aéroponique jumelées à de solides mesures d'efficacité énergétique et à un approvisionnement en énergie renouvelable; et v) les projets de gestion du bétail d'élevage qui réduisent les émissions de méthane et de GES, comme une gestion du fumier employant des biodigesteurs.
- Sustainalytics reconnaît le potentiel des technologies agricoles à faible intensité de carbone, comme l'agriculture verticale et la culture hydroponique et aéroponique, pour réduire l'utilisation d'eau et de ressources, mais fait remarquer que ces méthodes peuvent être très énergivores. À ce sujet, EDC a confirmé que les projets financés seront alimentés par des sources d'énergie renouvelable et mettront en place des mesures d'efficacité énergétique. Par conséquent, Sustainalytics considère le tout comme conforme aux attentes du marché.
- EDC a fait savoir à Sustainalytics que : i) le fumier utilisé pour les biodigesteurs ne sera pas issu d'activités d'exploitation d'élevage de grande envergure; ii) les projets de gestion du bétail d'élevage dans des installations industrielles ne seront pas financés; et iii) la production, l'achat ou la distribution d'engrais, d'herbicides ou de pesticides inorganiques et synthétiques seront exclus du financement.
- Concernant tous les projets d'agroforesterie, Sustainalytics demande à EDC de promouvoir le déploiement global de pratiques d'agriculture de conservation<sup>34</sup> dans ses critères de financement visant les projets d'agriculture.
- Aquaculture : i) Les pêches et l'aquaculture écoresponsables, avec certification du Marine Stewardship Council<sup>35</sup>, de l'Aquaculture Stewardship Council<sup>36</sup>, de Global G.A.P pour l'aquaculture<sup>37</sup> ou de Best Aquaculture Practices<sup>38</sup>; et ii) la restauration

<sup>25</sup> Sustainable Forest Initiative : <https://forests.org/fr/normes/>.

<sup>26</sup> American Tree Farm System : <https://www.treefarmssystem.org/>.

<sup>27</sup> Les certifications de tiers ne s'appliquent pas aux petits exploitants.

<sup>28</sup> Biologique Canada : <https://inspection.canada.ca/fr/etiquetage-aliments/produits-biologiques/normes>.

<sup>29</sup> USDA Organic : <https://www.ams.usda.gov/grades-standards/organic-standards>.

<sup>30</sup> UTZ : <https://www.rainforest-alliance.org/fr/utz/>.

<sup>31</sup> Rainforest Alliance : <https://www.rainforest-alliance.org/fr/resource-item/2020-exigences-pour-les-exploitations-agricoles/>.

<sup>32</sup> Cela comprend les technologies d'irrigation de pointe (irrigation goutte à goutte, par submersion ou par rampes pivotantes articulées), les graines et les cultures résilientes aux changements climatiques, les pesticides et les herbicides biologiques, les engrais comme le fumier, le compost et d'autres nouveaux types d'engrais, les systèmes de culture sans labours et la rotation des cultures, la culture assistée par satellite ou la gestion des cultures propres à un site qui favorise la gestion de l'agriculture fondée sur les données afin d'améliorer l'efficacité des ressources (équipement de télédétection et de systèmes d'information géographique [SIG]).

<sup>33</sup> Le cycle de vie moyen des émissions des différents produits ou sous-produits de viande (en kg d'équivalent CO<sub>2</sub> par kg) est le suivant : i) 99,5 pour le bœuf (troupeaux de boucherie); ii) 39,7 pour l'agneau et le mouton; iii) 33,3 pour le bœuf (troupeaux laitiers); iv) 26,9 pour les crevettes d'élevage; v) 23,9 pour le fromage; vi) 13,6 pour les poissons d'élevage; vii) 12,3 pour le porc; et viii) 9,9 pour la volaille.

EU Platform on Sustainable Finance, « Technical Working Group », (2022) : [https://finance.ec.europa.eu/system/files/2022-03/220330-sustainable-finance-platform-finance-report-remaining-environmental-objectives-taxonomy-annex\\_en.pdf](https://finance.ec.europa.eu/system/files/2022-03/220330-sustainable-finance-platform-finance-report-remaining-environmental-objectives-taxonomy-annex_en.pdf).

<sup>34</sup> L'agriculture de conservation est un ensemble de pratiques de gestion visant à préserver la santé du sol et à renforcer la biodiversité et les processus biologiques naturels au-dessus et au-dessous de la surface du sol, comme la pratique aratoire antiérosive; l'ensemencement de différentes cultures de couverture; la rotation de cultures diversifiées; la réhabilitation et la gestion du sol; la gestion des nutriments et des déchets; et l'utilisation minimale, voire nulle, de pesticides et d'engrais synthétiques. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture encourage l'adoption des principes d'agriculture de conservation « qui sont universellement applicables dans tous les paysages agricoles et systèmes de culture ». Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), « L'agriculture de conservation » : <https://www.fao.org/conservation-agriculture/fr/>.

<sup>35</sup> Marine Stewardship Council : <https://www.msc.org/standards-and-certification/developing-our-standards>.

<sup>36</sup> Aquaculture Stewardship Council : <https://asc-aqua.org/business/get-certified/>.

<sup>37</sup> Global G.A.P pour l'aquaculture : <https://www.globalgap.org/what-we-offer/solutions/ifa-aquaculture/>.

<sup>38</sup> Best Aquaculture Practices : <https://www.bapcertification.org/Standards>.

- écologique et la conservation de la biodiversité aquatique des milieux côtiers, marins, d'eau douce et des bassins versants, y compris les zones humides.
- Conservation, restauration et protection contre la détérioration : i) La réhabilitation de sites contaminés (notamment le soutien de services environnementaux professionnels comme pour la collecte et le traitement de sols contaminés) qui ne résultent pas des activités propres à l'emprunteur; ii) la conservation de la nature et de la biodiversité, y compris l'atteinte d'un état de conservation favorable des espèces et des habitats naturels et semi-naturels, ou la prévention de leur détérioration; et iii) le réensauvagement visant la création et la restauration d'habitats pour les espèces sauvages et la biodiversité, entre autres par l'établissement de corridors écologiques et le reverdissement en milieu urbain.
  - EDC a fait part des exclusions suivantes relativement à cette activité : i) l'utilisation d'herbicides et d'insecticides, ii) l'abattage, le piégeage ou l'empoisonnement d'animaux nuisibles; et iii) les forêts commerciales non certifiées.
  - Sustainalytics considère les dépenses de cette catégorie comme conformes aux pratiques du marché.
- Dans la catégorie « Infrastructures et constructions écologiques », EDC peut financer ou refinancer : i) les écoconstructions avec certification LEED (mention Or minimalement)<sup>39</sup>, BOMA BEST (mention Or minimalement)<sup>40</sup>, BREEAM (mention « Excellent » minimalement)<sup>41</sup>, ENERGY STAR (85 ou plus)<sup>42</sup>, Toronto Green Standard (version 2, niveau 2 minimalement)<sup>43</sup>; ii) la modernisation d'immeubles commerciaux, résidentiels ou publics permettant de réduire d'au moins 30 % la consommation d'énergie par rapport aux niveaux préalables à la modernisation; et iii) les bâtiments qui figurent parmi les 15 premiers centiles du classement des immeubles de la ville, de la province, de l'état ou du pays concernant le rendement au chapitre des émissions de GES ou de la demande d'énergie primaire.
- Sustainalytics considère les dépenses de cette catégorie comme conformes aux pratiques du marché.
- Dans la catégorie « Moyens de transport propres », EDC peut financer ou refinancer l'acquisition, la modernisation, le développement, la fabrication, la construction, l'exploitation et l'entretien de véhicules destinés au transport public, de passagers, de marchandises ainsi que des actifs et infrastructures connexes. Par exemple :
- Les véhicules ne produisant aucune émission directe (électriques ou à l'hydrogène), comme i) les véhicules publics et privés pour le transport de passagers; ii) les trains, tramways et autobus de voyageurs; et iii) le fret ferroviaire.
  - Les véhicules hybrides pour le transport de passagers ou de marchandises qui atteignent les seuils d'émissions suivants : i) émissions de gaz d'échappement de moins de 75 g d'équivalent CO<sub>2</sub> par km pour les véhicules non publics, comme les véhicules commerciaux et de promenade<sup>44</sup>; ii) émissions de gaz d'échappement de moins de 50 g d'équivalent CO<sub>2</sub> par p-km pour les véhicules publics de transport de voyageurs (métro léger, tramway, autobus); et iii) émissions d'au plus 25 g de CO<sub>2</sub> par t-km pour les véhicules ferroviaires de transport de marchandises.
  - Les différents véhicules qui ne produisent aucune émission directe, comme les grues, les chariots élévateurs à fourches et les excavatrices.
  - Les véhicules de collecte des déchets avec un seuil d'intensité d'émissions directes inférieur à 25 g de CO<sub>2</sub> par km.
  - L'infrastructure de transport visant à soutenir l'exploitation de transports écoénergétiques privés ou publics selon la définition donnée ci-dessus, y compris les agrandissements, les travaux d'augmentation de la capacité des réseaux de train ou de métro, la modernisation des stations, les centres de contrôle et les gares pour la circulation et les transports publics, l'infrastructure de transit rapide par autobus (voies

<sup>39</sup> LEED : <https://www.usgbc.org/leed>.

<sup>40</sup> BOMA BEST : <https://www.boma.bc.ca/climate-action/boma-best/>.

<sup>41</sup> BREEAM : [https://www.breeam.com/BREEAM2011SchemeDocument/Content/03\\_ScoringRating/scoring.htm](https://www.breeam.com/BREEAM2011SchemeDocument/Content/03_ScoringRating/scoring.htm).

<sup>42</sup> ENERGY STAR : [https://www.energystar.gov/buildings/building\\_recognition/building\\_certification](https://www.energystar.gov/buildings/building_recognition/building_certification)

<sup>43</sup> Toronto Green Standard (version 2) : <https://www.toronto.ca/city-government/planning-development/official-plan%20guidelines/toronto-green-standard/toronto-green-standard-version-2/>.

<sup>44</sup> Les seuils d'intensité des émissions pour les véhicules de promenade hybrides se fonderont sur la procédure d'essai mondiale harmonisée pour les véhicules utilitaires légers, laquelle utilise de vraies données sur la conduite pour reproduire les conditions de conduite réelles.

- réservées, dépôts et arrêts d'autobus), les stations de recharge électrique et les stations de combustible à base d'hydrogène.
- Les systèmes de technologies de l'information et des communications (TIC) qui améliorent l'utilisation d'un actif, comme les stratégies de covoiturage (services de voiturage exclus).
  - Les pièces ou les composants spécialisés destinés exclusivement aux modes de transport mentionnés ci-dessus et les composants de batteries<sup>45</sup>.
  - Les infrastructures publiques pour les piétons et les cyclistes, et les programmes de cyclisme.
  - Sustainalytics considère les dépenses de cette catégorie comme conformes aux pratiques du marché.
- Dans la catégorie « Gestion durable de l'eau et des eaux usées », EDC peut financer ou refinancer les activités améliorant la qualité, la fiabilité et la conservation de l'eau. Par exemple :
- Les infrastructures et technologies de collecte, de traitement, de recyclage et de réutilisation de l'eau, notamment les usines de dessalement a) qui sont alimentées par des sources sobres en carbone comme les énergies renouvelables<sup>46</sup> ou qui présentent une intensité en carbone moyenne pour l'électricité utilisée d'un maximum de 100 g d'équivalent CO<sub>2</sub> par kWh; et b) qui ont un plan de gestion des déchets approprié pour le rejet de la saumure.
  - Les initiatives de conservation de l'eau comme les compteurs d'eau, la surveillance et la production de rapports, le contrôle actif des fuites, la gestion de la pression, la numérisation et l'automatisation.
  - Les infrastructures de collecte et de stockage d'eau, y compris les systèmes de gestion des eaux pluviales, les systèmes de distribution d'eau, le stockage en nappes aquifères et les systèmes de récupération des eaux pluviales.
  - Les infrastructures de distribution d'eau, comme les aqueducs, les stations de pompage et les drains, ainsi que les systèmes de canaux alimentés par gravité.
  - Les activités de gestion d'un bassin versant (liées à une bonne gestion des terres, aux pratiques agricoles et à l'assainissement) pour améliorer la qualité de l'eau et réduire la sédimentation dans les écosystèmes en aval (des récifs, par exemple).
  - EDC a confirmé que le financement exclura i) le traitement des eaux usées provenant d'activités relatives aux combustibles fossiles; et ii) l'équipement et les méthodes dépendants des combustibles fossiles, y compris les centrales de production d'énergie intégrées.
  - Sustainalytics considère les dépenses de cette catégorie comme conformes aux pratiques du marché.
- Dans la catégorie « Adaptation aux changements climatiques », EDC peut financer ou refinancer les activités liées à l'infrastructure, à l'équipement, aux composants et aux services venant renforcer la résilience aux effets physiques des changements climatiques, notamment : i) les structures de protection contre les inondations et l'atténuation des feux incontrôlés en réponse à la variation du niveau de la mer, aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux catastrophes naturelles; et ii) les systèmes informationnels et les technologies des communications, notamment les systèmes satellites pour l'observation climatique, les technologies de surveillance des émissions de gaz à effet de serre et les systèmes d'alerte précoce.
- EDC veillera à ce que tous les projets d'infrastructure de cette catégorie soient appuyés par un plan d'évaluation et d'adaptation en matière de vulnérabilités qui comprend un plan d'intervention pour répondre aux constats qui en découle.
  - Sustainalytics considère les activités de financement dans cette catégorie comme conformes aux pratiques du marché.
- Dans la catégorie « Produits, technologies et processus de production adaptés à l'économie circulaire », EDC peut financer ou refinancer les activités suivantes :
- L'approvisionnement en matières (tissus, métaux, fibres, verre, bois, plastiques mécaniquement recyclés, etc.) 100 % réutilisées (recyclage ou réutilisation) comme

<sup>45</sup> Une approche au prorata est employée pour les installations de production ou les actifs qui dépendent des véhicules conventionnels et des véhicules à faibles émissions de carbone afin de déterminer la proportion d'investissements dévoués au transport à faibles émissions de carbone admissible.

<sup>46</sup> Selon la définition de la catégorie « Énergie renouvelable ».

intrants dans les processus industriels et de fabrication, lesquelles doivent avoir une certification d'un organisme reconnu témoignant de leur nature recyclée ou réutilisée. Par exemple : a) Recycled Claim Standard<sup>47</sup>; b) Global Recycled Standard<sup>48</sup>; c) certification du contenu recyclé de SCS Global Services<sup>49</sup>; et d) certification de GreenCircle<sup>50</sup>. EDC a confirmé que l'approvisionnement de matières pour la fabrication de produits en plastique à usage unique à des fins autres que médicales sera exclu.

- La production, le développement et la fabrication de produits et d'emballages recyclables ou compostables, et fabriqués au moyen d'intrants recyclés ou réutilisés ou de matériaux bruts issus d'un approvisionnement durable, avec une certification d'un organisme reconnu pour les intrants servant aux produits et emballages recyclables et compostables d'un autre matériau que le plastique. EDC a fait savoir à Sustainalytics que les certifications peuvent comprendre les suivantes : RPA-100%, RTRS Standard et ISCC Plus.
  - Sustainalytics juge les mécanismes de certification ci-dessus crédibles et fait remarquer qu'il est commun sur le marché de divulguer ceux qui sont visés. Par conséquent, elle demande à EDC de lui communiquer quelles certifications celle-ci souhaite utiliser afin d'en déterminer l'admissibilité. Il est impossible pour Sustainalytics d'émettre une opinion sur les mécanismes de certification qui ne figurent pas dans le Cadre.
  - De plus, EDC a confirmé auprès de Sustainalytics l'exclusion de l'approvisionnement des déchets recyclés ou des intrants issus de déchets pour la fabrication de produits de consommation en plastique à usage unique; la fabrication et la production commerciales de produits efficaces sur le plan des ressources ou sobres en carbone sans connaissance des processus de fabrication, assurance d'un approvisionnement durable ni base raisonnable pour une réduction considérable des émissions conséquentes.
  - D'après la volonté d'EDC à utiliser des certifications d'approvisionnement durable et les exclusions connexes, les éléments de cette catégorie sont jugés conformes aux pratiques du marché.
- La production de nouveaux produits efficaces sur le plan des ressources et sobres en carbone, avec une certification d'un organisme reconnu, comme le RSB<sup>51</sup>. EDC a fait savoir à Sustainalytics que certains produits sobres en carbone pouvaient avoir des certifications non équivalentes à celle du RSB.
  - Sustainalytics juge la certification RSB crédible et fait remarquer qu'il est commun sur le marché de divulguer les mécanismes de certification visés. Elle ne peut cependant se prononcer sur ceux qui ne figurent pas dans le Cadre. De plus, Sustainalytics considère qu'une certification non équivalente à celle du RSB ne suffira pas pour valider les références de durabilité des produits efficaces sur le plan des ressources ou sobres en carbone.
  - Sustainalytics demande à EDC de privilégier le financement destiné aux produits certifiés par les normes du RSB ou des mécanismes équivalents et considère que le financement pour la production de produits non certifiés par le RSB ou par un mécanisme équivalent n'entraînerait que peu de retombées environnementales positives.
- La production de produits de consommation à base d'aluminium dont l'intrant se compose au moins à 90 % de débris d'aluminium ou d'aluminium recyclé.
- La production de plastiques recyclables qui sont composés à au moins 90 % de matériaux recyclés, renouvelables ou d'origine biologique (avec certification RSB) et dont au moins 90 % des produits ne sont pas des produits de consommation à usage unique.
- EDC a précisé que de robustes processus de gestion des déchets seront en place pour l'utilisation des produits en plastique recyclé, lesquels se limiteront à des plastiques

<sup>47</sup> Recycled Claim Standard : <https://textileexchange.org/recycled-claim-global-recycled-standard/>.

<sup>48</sup> Global Recycled Standard : <https://www.controlunion.com/certification-program/grs-global-recycled-standard/>.

<sup>49</sup> Certification du contenu recyclé de SCS Global Services : <https://fr.scsglobal.com/services/recycled-content-certification>.

<sup>50</sup> Certification de GreenCircle : <https://www.greencirclecertified.com/who-we-are>.

<sup>51</sup> RSB : <https://rsb.org/certification/>.

mécaniquement recyclés ou, dans le cas des plastiques chimiquement recyclés, auront des émissions conséquentes inférieures à celles des plastiques vierges.

- Sustainalytics fait remarquer que cette activité peut inclure la production de produits en plastique à usage unique, lesquels peuvent être jetés de manière néfaste pour l'environnement au lieu d'être recyclés ou gérés correctement<sup>52</sup>. De plus, le taux de recyclage des plastiques est extrêmement bas : 9 % seulement des déchets plastiques sont recyclés, 19 % sont incinérés et 50 % sont mis en décharge, tandis que les 22 % restants sont soit mal gérés, soit jetés dans des décharges sauvages, soit brûlés à ciel ouvert, soit abandonnés dans la nature<sup>53</sup>. Sustainalytics souligne également que l'amélioration du taux de recyclage, quoique possible, ne règlera pas complètement les problèmes environnementaux globaux en lien avec le plastique. Contrairement à l'acier, au verre et à l'aluminium, le plastique ne peut être recyclé qu'un certain nombre de fois avant qu'il faille définitivement le jeter. Pour parvenir à une circularité absolue, le secteur doit prendre d'importantes mesures, comme l'utilisation accrue de matériaux de remplacement issus d'un approvisionnement durable (sobres en carbone) pouvant être recyclés à l'infini sans perte de qualité.
- La récupération ou le recyclage de matériaux à base de minéraux (ex. : les scories) qui sont jetés durant les processus postproduction d'exploitation minière.
- Les activités de réparation qui permettent à des produits de remplir de nouveau leurs fonctions premières sans prétraitement, ou très peu.
- L'augmentation de l'utilisation des capacités d'un produit ou d'un actif pendant sa durée de vie utile, notamment par des mécanismes de partage ou un entretien préventif. Sont exclus les modèles fondés sur le partage comme les services d'autopartage ou d'habitation partagée.
  - EDC exclura de cette catégorie i) les activités liées à la collecte, au traitement et à l'élimination de déchets dangereux; et ii) les produits, processus et technologies utilisés pour l'extraction de combustibles fossiles ou qui en dépendent intrinsèquement.
  - Sustainalytics demande à EDC de préciser les mécanismes et les certifications qu'elle prévoit utiliser pour les activités propres à cette catégorie.
- Sustainalytics considère les investissements dans cette catégorie comme conformes aux pratiques du marché.
- Dans la catégorie « Infrastructure de base abordable », EDC peut financer ou refinancer les activités de conception, de construction, d'expansion ou d'amélioration des infrastructures de base en lien avec l'accès à l'eau, aux services sanitaires, à l'énergie, aux télécommunications et au logement, pourvu qu'elles répondent aux critères suivants :
  - Eau et services sanitaires : Développement d'infrastructure visant à améliorer l'accès gratuit i) à l'eau potable dans les bâtiments publics; et ii) au traitement des eaux usées et aux services sanitaires. Le Cadre exclut le financement des centrales de production d'énergie intégrée fournissant eau et électricité alimentées à partir de combustibles fossiles et celui des usines de dessalement fonctionnant uniquement avec des combustibles fossiles.
  - Énergie : Développement ou extension du réseau d'électricité vers des régions où l'accès est inexistant ou insuffisant. Dans le Cadre, les régions où l'accès est « insuffisant » sont définies comme celles où l'accès à l'électricité est instable et comprend les cas de coupures de courant répétées, les fluctuations de tension et de puissance, et les infrastructures de transport dangereuses (une étude crédible doit démontrer la situation). De plus, les projets financés excluront les réseaux de

<sup>52</sup> Programme pour l'environnement de l'ONU, « Notre planète étouffe sous les plastiques » : <https://www.unep.org/interactives/beat-plastic-pollution/?lang=FR>.

<sup>53</sup> OCDE, « La pollution plastique ne cesse de croître tandis que la gestion et le recyclage des déchets sont à la traîne, selon l'OCDE », (2022) : <https://www.oecd.org/fr/about/news/press-releases/2022/02/plastic-pollution-is-growing-relentlessly-as-waste-management-and-recycling-fall-short.html>.

- transmission directement connectés à des centrales électriques alimentées aux combustibles fossiles.
- Télécommunications : Fourniture d'accès à Internet et aux réseaux de télécommunications dans les régions où les ménages à faible revenu ou les groupes en quête d'équité<sup>54</sup> ont un accès Internet instable ou intermittent. Sustainalytics fait remarquer que les programmes susmentionnés seront offerts à la population visée à des tarifs subventionnés ou abordables.
  - Logement : Offre de logements abordables, notamment des refuges, des maisons de transition et des logements communautaires, pour les ménages à faible revenu, soit i) ceux qui correspondent aux définitions de l'autorité compétente dans les régions concernées; soit ii) tout ménage dont le revenu est inférieur à 80 % du revenu médian de la région. Sustainalytics fait remarquer que tous les projets liés au logement impliqueront la prise de mesures visant à assurer l'abordabilité pour la population concernée (plafond de loyer, blocage des loyers, etc.).
  - Sustainalytics considère les dépenses ci-dessus comme crédibles et socialement bénéfiques.
- Dans la catégorie « Accès aux services essentiels : santé et éducation », EDC peut financer ou refinancer les activités liées à la construction, au développement, à l'exploitation, à l'acquisition et à la maintenance de services de soins de santé et d'éducation publics, pourvu qu'elles répondent aux critères ci-dessous :
- Les hôpitaux, cliniques, établissements de santé mentale, établissements de soins pour personnes âgées et établissements pour personnes handicapées des réseaux public et privé.
  - Les écoles, universités, collèges, bibliothèques et centres d'éducation de la petite enfance du réseau public.
  - EDC a confirmé que le financement dans cette catégorie sera destiné aux établissements fournissant des services gratuits accessibles à tous ou des services abordables aux groupes à faible revenu ou en quête d'équité grâce à des tarifs subventionnés.
  - Sustainalytics considère ces dépenses comme socialement bénéfiques.
- Dans la catégorie « Inclusion et participation économique », EDC peut accorder des prêts visant la création d'emplois auprès d'un public cible par i) du soutien accordé aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME); ii) le financement de la chaîne d'approvisionnement des MPME; iii) des investissements en soutien aux communautés et aux entreprises autochtones; et iv) l'offre de services financiers à des sociétés ou entreprises de développement économique détenues par des communautés autochtones. Sustainalytics fait remarquer ce qui suit :
- Pour EDC, les « micro et petites entreprises » sont celles dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 10 millions de dollars canadiens (7 M\$ US) et les « moyennes entreprises » celles dont le chiffre d'affaires annuel se situe entre 10 et 300 millions de dollars canadiens (entre 7 et 210 M\$ US). Sustainalytics fait remarquer que le seuil de chiffres d'affaires établi par EDC pour les MPME est nettement supérieur à celui de la Société financière internationale (IFC)<sup>55</sup> et de l'Union européenne (UE)<sup>56</sup>. Sustainalytics reconnaît que les organisations dont les revenus dépassent largement les seuils de l'IFC et de l'UE peuvent être considérées comme de grandes entreprises, malgré leur statut de MPME auprès d'EDC. Comme il est possible que ces entreprises soient financées, Sustainalytics juge que les dépenses et programmes liés à de tels financements auront des retombées sociales limitées.
  - Les MPME financées seront celles qui i) appartiennent majoritairement (à au moins 50 %) à des Autochtones ou à des personnes d'autres groupes en quête d'équité; ii) font face à une adversité importante à la suite de catastrophes naturelles ou d'une pandémie; et iii) procurent des emplois à des personnes à faible revenu ou à des

<sup>54</sup> EDC définit un groupe en quête d'équité comme étant l'une des communautés suivantes : les femmes, les peuples autochtones, les Noirs et les autres communautés racialisées, les personnes handicapées et les membres de la communauté 2ELGBTQI+.

<sup>55</sup> IFC, « IFC's Definitions of Targeted Sectors » : <https://www.ifc.org/en/what-we-do/sector-expertise/financial-institutions/definitions-of-targeted-sectors>.

<sup>56</sup> Union européenne, « SME definition » : [https://single-market-economy.ec.europa.eu/smes/sme-definition\\_en](https://single-market-economy.ec.europa.eu/smes/sme-definition_en).

groupes en quête d'équité dans le cadre d'un programme de création d'emplois du gouvernement.

- Le financement de la chaîne d'approvisionnement des MPME se limitera aux entreprises qui appartiennent majoritairement (à au moins 50 %) à des groupes en quête d'équité et qui comprennent des fournisseurs autres que ceux de niveau 1 ayant un besoin en capital vérifiable.
- Dans le cadre de son Programme d'investissement pour le commerce inclusif<sup>57</sup>, EDC prévoit fournir des placements en actions aux entreprises exportatrices canadiennes. Elle a expliqué à Sustainalytics que les entreprises admissibles sont les MPME au chiffre d'affaires inférieur à 0,5 million de dollars canadiens et qui appartiennent à des membres d'un groupe en quête d'équité ou sont dirigées stratégiquement<sup>58</sup> (au niveau de la haute direction) par eux. EDC a précisé que ce ne sont pas toutes les MPME financées dans le cadre du programme qui appartiendront en majorité (à plus de 50 %) à des personnes issues de la diversité, mais le Groupe de travail sur les obligations durables accordera du financement aux entreprises dont c'est le cas en priorité. Dans les pays développés où des services financiers sont relativement stables et faciles d'accès, il est d'autant plus important, selon Sustainalytics, de se concentrer d'abord sur les MPME appartenant majoritairement à des personnes des groupes visés, qui peinent encore à obtenir du financement. Néanmoins, comme toutes les MPME dans le cadre du programme ne feront pas partie de cette catégorie, Sustainalytics juge que ce programme aura des retombées sociales limitées.
- L'offre de services financiers à des sociétés de développement économique appartenant à des communautés autochtones qui : a) appuient des programmes sociaux et des débouchés économiques pour les membres de la communauté; b) favorisent la propriété autochtone ainsi qu'une prise de participation dans des projets économiques ou des actifs situés sur des terres ancestrales ou des réserves des Premières Nations; et c) appuient la capacité d'exportation des entreprises autochtones.
  - Sustainalytics fait remarquer qu'il n'y a aucune restriction entourant la taille des entreprises pouvant recevoir du financement pour les activités susmentionnées. Même si les MPME éprouvent de plus grandes difficultés que les grandes entreprises à obtenir du capital, Sustainalytics considère cette activité comme socialement bénéfique, puisqu'EDC compte financer seulement des entreprises qui lancent des projets pour soutenir l'amélioration de l'environnement social et économique des communautés autochtones.
- Le soutien aux personnes à faible revenu et aux groupes en quête d'équité, notamment en cas de perte d'emplois causée par la transition énergétique, par i) des programmes de formation professionnelle et des initiatives de perfectionnement ou de recyclage professionnel; et ii) la prestation de services financiers et de microfinancement avec des modalités de paiement souples et des taux d'intérêt inférieurs au taux du marché.
  - EDC a fait savoir à Sustainalytics que les initiatives de création d'emplois et les programmes de formation professionnelle excluront ceux visant à faire travailler les personnes à faible revenu ou en quête d'équité dans un secteur lié aux combustibles fossiles.
- EDC a expliqué à Sustainalytics que le financement dans le cadre de cette catégorie i) ne sera pas accordé aux MPME participant à des activités ayant des conséquences sociales et environnementales négatives (travail des enfants ou travail forcé, exploitation de combustibles fossiles, tabac, armes à feu, jeux de hasard et divertissement pour adultes); et ii) sera octroyé conformément à des pratiques de prêts responsables pour réduire les risques auxquels s'exposent les emprunteurs, comme le surendettement.

<sup>57</sup> Le Programme d'investissement pour le commerce inclusif d'EDC aide les entreprises exportatrices canadiennes appartenant à des personnes issues de groupes en quête d'équité ou dirigées par elles.

EDC, « Programme d'investissement pour le commerce inclusif d'EDC » : <https://www.edc.ca/fr/solutions/financement/investissement/programme-investissement-commerce-inclusif.html>.

<sup>58</sup> À EDC, on entend par « dirigé stratégiquement par des membres d'un groupe en quête d'équité » toute personne issue de la diversité occupant un poste de haute direction depuis plus d'un an.

- Sustainalytics considère les dépenses de cette catégorie comme socialement bénéfiques.
- Dans la catégorie « Sécurité alimentaire et systèmes alimentaires durables », EDC peut financer ou refinancer les activités suivantes : i) soutien aux petits agriculteurs<sup>59</sup> se trouvant dans des pays ou régions caractérisés par des problèmes alimentaires très clairs, lesquels doivent être étayés par une source crédible. Ce soutien pourrait inclure les prêts directs et le financement de programmes de formation ou de renforcement des capacités techniques; ii) le soutien aux projets destinés à réduire les pertes et les déchets alimentaires, comme le financement d'entrepôts ou de véhicules de transport des aliments (conformément aux normes régionales en matière d'émissions); et iii) le financement de programmes facilitant l'accès à des services d'alimentation pour les groupes vulnérables des régions caractérisées par des pénuries ou des enjeux alimentaires très clairs. EDC a expliqué que ces programmes garantiront l'accès à de la nourriture aux populations visées, et ce, peu importe leurs moyens.
  - EDC a confirmé que les projets impliquant du bétail destiné à des producteurs et des transformateurs de viande industriels ne seraient pas financés dans cette catégorie.
  - Sustainalytics est d'avis que le financement d'EDC dans cette catégorie contribuera au renforcement de la sécurité alimentaire.
- Dans la catégorie « Prêts accordés à des entreprises sociales figurant au registre et des organismes à but non lucratif », EDC peut octroyer des prêts à des organisations qui viennent explicitement en aide aux collectivités défavorisées et aux groupes en quête d'équité. EDC a précisé que ces financements ne serviront pas à la promotion d'activités religieuses ou politiques. Sustainalytics considère ces investissements comme socialement bénéfiques.
- Dans la catégorie « Captage, utilisation, stockage et transport du carbone », EDC peut financer ou refinancer : i) l'acquisition, le développement, la construction, l'installation, l'exploitation et l'entretien d'infrastructures de captage, d'utilisation, de stockage et de transport du carbone pour réduire les émissions de GES; et ii) la recherche et le développement entourant la technologie de captage, d'utilisation, de stockage et de transport du carbone et les capacités connexes, par exemple les initiatives d'utilisation et de conversion du CO<sub>2</sub> pour les applications à titre d'intrant, la carbonatation minérale, les microbes et microalgues, les matériaux de pointe, etc.
  - EDC a fait savoir à Sustainalytics que les infrastructures de captage, d'utilisation, de stockage et de transport du carbone seront déployées dans les établissements respectant la valeur de référence sur l'intensité des émissions<sup>60</sup> du secteur concerné, conformément au scénario de base à deux degrés de la Transition Pathway Initiative (TPI). EDC a expliqué que ces infrastructures ne s'appliqueront pas à l'exploitation minière du charbon et à l'extraction, au raffinage et à la distribution de combustibles fossiles. De plus, EDC a confirmé que le CO<sub>2</sub> sera capté à long terme et qu'il ne servira pas à la récupération assistée du pétrole.
  - EDC a aussi confirmé à Sustainalytics i) que les projets de stockage et de transport du CO<sub>2</sub> disposeront de systèmes de détection des fuites appropriés; ii) que la formation géologique de la zone de stockage sera adaptée au CO<sub>2</sub> et qu'un plan de gestion sera en place pour le système de détection des fuites; et iii) que les projets financés excluront le stockage et le transport de CO<sub>2</sub> issu des activités d'extraction, de production et de raffinage des combustibles fossiles.
  - Sustainalytics considère les investissements dans cette catégorie comme conformes aux pratiques du marché.
- Dans la catégorie « Carburants à faible intensité en carbone », EDC peut financer ou refinancer des activités liées à la conception, à la fabrication et à la distribution de carburants à faible teneur en carbone ainsi qu'aux équipements connexes, pourvu qu'elles répondent aux critères ci-dessous :

<sup>59</sup> Selon la définition de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les « petits agriculteurs » sont les agriculteurs qui exploitent une zone agricole de moins de 10 hectares. FAO, « Family Farming Knowledge Platform, Smallholders and Family Farmers », (2013) : <http://www.fao.org/family-farming/detail/en/c/273864/>.

<sup>60</sup> EDC a fait savoir à Sustainalytics que le seuil sectoriel d'intensité des émissions se fondera sur le scénario de base de la TPI pour l'année pertinente au moment du financement. TPI, « All Sectors » : <https://www.transitionpathwayinitiative.org/corporates/>.

- La production d'éthanol, le diesel renouvelable, le cotraitement des biobruts, le carburant d'aviation durable, le carburant synthétique et le gaz naturel renouvelable provenant des déchets ou de matières premières autres que des déchets dont l'intensité carbonique est d'au plus 50 g d'équivalent CO<sub>2</sub> par MJ pour les combustibles propres liquides et d'au plus 36 g d'équivalent CO<sub>2</sub> par MJ pour les combustibles propres gazeux, d'après les seuils établis dans le programme Combustibles propres du ministère des Ressources naturelles Canada (RNCAN)<sup>61</sup>. Les projets admissibles, conformément aux exigences du programme Combustibles propres, devront démontrer que les matières premières utilisées pour produire les carburants à faible intensité carbone ont été cultivées et récoltées de manière durable et dans le respect des lignes directrices et règlements provinciaux et fédéraux applicables.
    - Sustainalytics fait remarquer qu'il y a une incertitude entourant les matières premières particulières pouvant être utilisées et que les incidences environnementales et sociales qui leur sont liées diffèrent en fonction de leur type, notamment en ce qui concerne le changement d'affectation directe et indirecte des terres. De plus, Sustainalytics recommande des émissions liées au cycle de vie au moins 65 % inférieures à la base de référence pour les combustibles fossiles et souligne que les intensités pour les carburants relevant de cette catégorie sont inférieures au pourcentage de réduction de référence considéré comme crédible pour la production de biocarburant. Sustainalytics demande à EDC de rendre compte le plus régulièrement possible de l'intensité des émissions conséquentes et des types de matières premières utilisées dans les installations financées.
  - Les investissements dans la production de carburants marins faibles en carbone respectant les Poseidon Principles<sup>62</sup> et les objectifs de l'Organisation maritime internationale<sup>63</sup>, notamment i) l'e-méthanol basé sur l'énergie renouvelable issu de l'hydrogène vert et du CO<sub>2</sub> biogène; et ii) l'électricité pour batteries, le biodiesel, le biométhane et les infrastructures de soutirage pour le gaz naturel liquéfié.
  - Les infrastructures qui utilisent des carburants à faible intensité en carbone tels qu'ils sont définis dans cette catégorie, ce qui comprend les systèmes de stockage, de transport (ex. : oléoduc) et d'alimentation.
  - Sustainalytics considère que les investissements réservés aux carburants à faible intensité carbone et aux infrastructures de soutien pourraient avoir des retombées environnementales positives.
- Dans la catégorie « Hydrogène », EDC peut financer ou refinancer des activités de recherche, de conception, de production, de distribution ou d'utilisation d'hydrogène bleu ou turquoise<sup>64</sup>. En voici quelques exemples :
- Les dépenses liées à la recherche et au développement visant à améliorer les solutions et produits existants ou à en créer de nouveaux afin de réduire l'incidence environnementale de l'hydrogène vert et bleu dans la chaîne de valeur de la production.
  - La production d'hydrogène et d'infrastructures connexes par le reformage à la vapeur des gaz naturels, où les émissions de CO<sub>2</sub> sont captées et stockées ou utilisées, ou par l'utilisation d'énergie renouvelable (ex. : biomasse). Parmi ces dépenses peuvent figurer le financement et l'exploitation des actifs et des infrastructures connexes. Ces activités doivent i) avoir une intensité en carbone d'au plus 3 kg d'équivalent CO<sub>2</sub> par kg de H<sub>2</sub> (soit 70 % moins que l'hydrogène gris et l'ammoniac issus de combustibles fossiles); et ii) pour les projets utilisant des matières premières à base de combustible fossile, viser la carboneutralité d'ici 2050. Sustainalytics voit d'un bon œil l'utilisation d'un seuil d'intensité des émissions pour la production de l'hydrogène.

<sup>61</sup> Ressources naturelles Canada, « Programme Combustibles propres – Renforcement de la nouvelle capacité de production nationale » : [https://ressources-naturelles.canada.ca/sites/nrcan/files/energy/clean/CFP%20Applicant%27s%20Guide\\_f.pdf](https://ressources-naturelles.canada.ca/sites/nrcan/files/energy/clean/CFP%20Applicant%27s%20Guide_f.pdf).

<sup>62</sup> Poseidon Principles, « Principles Overview » : <https://www.poseidonprinciples.org/finance/principles/>.

<sup>63</sup> Organisation maritime internationale, « Stratégie de l'OMI de 2023 concernant la réduction des émissions de GES provenant des navires », (2023) : <https://www.imo.org/fr/OurWork/Environment/Pages/2023-IMO-Strategy-on-Reduction-of-GHG-Emissions-from-Ships.aspx>.

<sup>64</sup> L'hydrogène turquoise est issu d'un procédé appelé « pyrolyse du méthane », qui permet de générer de l'hydrogène et du carbone solide. National Grid, « The hydrogen colour spectrum » : <https://www.nationalgrid.com/stories/energy-explained/hydrogen-colour-spectrum>.

- Sustainalytics reconnaît que, comme bon nombre de stratégies de décarbonation reposent sur l'utilisation de l'hydrogène, la production d'hydrogène sobre en carbone contribuera à la transition climatique dans plusieurs secteurs industriels. De plus, elle admet que l'hydrogène bleu peut être une solution temporaire pertinente pour amplifier la production d'hydrogène. Sustainalytics fait cependant remarquer que la décarbonation profonde de celle-ci nécessitera un détachement des combustibles fossiles. Par conséquent, elle demande à EDC de privilégier les projets dans lesquels l'hydrogène est produit par électrolyse avec des sources d'énergie renouvelable.
- Les investissements permettant le transport et la distribution du CO<sub>2</sub> capté (ex. : pipelines, conversion de réseaux et terminaux existants en réseaux de transport du CO<sub>2</sub>).
  - Concernant le transport du CO<sub>2</sub> capté, EDC a fait savoir à Sustainalytics qu'elle comptait s'assurer que des mesures appropriées sont en place pour limiter et gérer les risques de fuites de gaz dans le cadre de son contrôle préalable et de son évaluation des risques sociaux et environnementaux.
- Les dépenses liées à la conception et à l'exploitation des unités de captage de carbone.
  - EDC a expliqué que le CO<sub>2</sub> capté ne servirait pas aux activités de récupération du pétrole. Sauf cette exigence, le Cadre ne définit aucun critère quant à l'utilisation prévue ou les solutions de stockage du CO<sub>2</sub> capté. Sustainalytics demande à EDC d'assurer la séquestration à long terme du carbone et de rendre régulièrement compte de l'utilisation finale ou des solutions de stockage privilégiées.
- Les dépenses liées à la conversion de l'hydrogène pour différentes utilisations finales, comme le carburant destiné au transport et les matières premières pour la production d'acier, de ciment, de produits chimiques ainsi que la production de chaleur pour les usines et les bâtiments.
  - Sustainalytics reconnaît le potentiel de la conversion de l'hydrogène pour la transition climatique dans divers secteurs industriels, mais fait remarquer que le processus de conversion est fondamentalement énergivore et demande à EDC de faire régulièrement état de son intensité énergétique.
- Dans la catégorie « Gaz naturel (intermédiaire et en aval) », EDC peut financer ou refinancer les projets liés à la production d'énergie ou de chaleur à partir de gaz naturel i) pour la modernisation d'installations existantes ayant une intensité de GES inférieure à 240 g d'équivalent CO<sub>2</sub> par kWh; et ii) pour les nouvelles installations ayant une intensité de GES inférieure à 100 g d'équivalent CO<sub>2</sub> par kWh et ayant l'intention d'abandonner le charbon et le mazout, ou de fournir aux industries de l'énergie pour les pointes saisonnières, l'entreposage ou les procédés à haute température.
  - EDC a fait savoir à Sustainalytics que tous les investissements de cette catégorie incluront dans la mesure du possible l'installation d'équipements de détection des fuites et de réparation pour limiter les pertes de méthane.
  - Sustainalytics considère les investissements dans cette catégorie comme conformes aux attentes du marché.
- Dans la catégorie « Fabrication d'acier », EDC peut financer ou refinancer la fabrication d'acier. Sustainalytics fait remarquer ce qui suit :
  - La fabrication d'acier dans des hauts fourneaux avec une intensité d'émissions inférieure à 1,36 t d'équivalent CO<sub>2</sub> par tonne d'acier<sup>65</sup>, dans les installations ayant un parcours crédible vers la décarbonation et remplissant au moins un des critères suivants : a) l'intensité prévue des émissions pendant la durée de vie nominale se situe sous 0,71 t d'équivalent CO<sub>2</sub> par tonne d'acier<sup>66</sup>; ou b) au cours de sa durée de vie, l'installation devrait respecter le parcours de décarbonation de la Transition Pathway Initiative (TPI).

<sup>65</sup> Harmonisation avec le scénario de base à deux degrés 2026 de la TPI pour le secteur de l'acier en 2027. Ce seuil fera l'objet d'une mise à jour continue afin d'assurer sa conformité au scénario de base de la TPI pour l'année pertinente au moment du financement.

<sup>66</sup> Une installation de production d'acier doit démontrer qu'elle respecte le parcours en atteignant le seuil à mi-chemin de sa durée de vie. Pour le secteur de l'acier, la valeur de la TPI pour 2039 est de 0,99 t d'équivalent CO<sub>2</sub> par tonne, en supposant une durée de vie de 30 ans pour l'installation.

- La fabrication d'acier à partir d'éponge de fer et d'énergies renouvelables, de gaz naturel ou d'hydrogène gris avec un four électrique à arc. EDC a expliqué à Sustainalytics que ces processus auront une intensité des émissions inférieure à 1,36 t d'équivalent CO<sub>2</sub> par tonne de produits d'acier<sup>67</sup>.
  - La modernisation d'installations de haut fourneau avec des matières premières sobres en carbone (biocharbon) ou de captage, d'utilisation et de stockage du carbone produisant une intensité d'émissions inférieure à 1,36 t d'équivalent CO<sub>2</sub> par tonne de produits en acier<sup>68</sup>.
  - Les dépenses en recherche et développement ciblant la réduction de la fusion de métaux et l'électrolyse directe.
  - Sustainalytics considère les investissements dans cette catégorie comme conformes aux pratiques du marché.
- Dans la catégorie « Fabrication de ciment », EDC peut financer ou refinancer les investissements visant :
    - les installations de production avec une intensité d'émissions inférieure à 0,514 t d'équivalent CO<sub>2</sub> par tonne de produit cimentaire<sup>69</sup> qui suivent un parcours crédible vers la décarbonation et qui remplissent au moins un des critères suivants : a) l'intensité prévue des émissions pendant la durée de vie nominale se situe sous 0,423 t d'équivalent CO<sub>2</sub> par tonne de produit cimentaire<sup>70</sup>; ou b) au cours de sa durée de vie, l'installation devrait respecter le parcours de décarbonation de la Transition Pathway Initiative (TPI).
    - les mesures de modernisation comme l'amélioration de l'efficacité thermique et électrique, le passage aux énergies renouvelables, la réduction du ciment clinker et un captage et stockage du carbone ou captage, utilisation et stockage du carbone susceptibles de réduire l'intensité des émissions sous 0,514 t d'équivalent CO<sub>2</sub> par tonne de produit cimentaire<sup>71</sup>.
    - Sustainalytics considère les investissements dans cette catégorie comme conformes aux pratiques du marché.
  - Dans la catégorie « Fabrication d'aluminium », EDC peut financer ou refinancer :
    - les installations de fabrication d'aluminium avec une intensité d'émissions en dessous de 6,06 t d'équivalent CO<sub>2</sub> par tonne d'aluminium<sup>72</sup> qui suivent un parcours crédible vers la décarbonation et qui remplissent au moins un des critères suivants : a) l'intensité prévue des émissions pendant la durée de vie nominale se situe sous 2,95 t d'équivalent CO<sub>2</sub> par tonne d'aluminium<sup>73</sup>; ou b) au cours de sa durée de vie, l'installation devrait respecter le parcours de décarbonation de la TPI.
    - les mesures de modernisation permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre sous 6,06 t d'équivalent CO<sub>2</sub> par tonne d'aluminium<sup>74</sup>, comme le déploiement d'une nouvelle technologie d'anodes, l'utilisation d'énergie renouvelable, la modernisation de vieilles fonderies et l'amélioration de l'efficacité thermique.
    - Sustainalytics considère les investissements dans cette catégorie comme conformes aux pratiques du marché.
  - Dans la catégorie « Secteurs de l'exploitation minière et de l'extraction », EDC peut financer ou refinancer :

<sup>67</sup> Harmonisation avec le scénario de base à deux degrés 2026 de la TPI pour le secteur de l'acier en 2027. Ce seuil fera l'objet d'une mise à jour continue afin d'assurer sa conformité au scénario de base de la TPI pour l'année pertinente au moment du financement.

<sup>68</sup> Harmonisation avec le scénario de base à deux degrés 2026 de la TPI pour le secteur de l'acier en 2027. Ce seuil fera l'objet d'une mise à jour continue afin d'assurer sa conformité au scénario de base de la TPI pour l'année pertinente au moment du financement.

<sup>69</sup> Harmonisation avec le scénario de base à deux degrés 2026 de la TPI pour le secteur du ciment en 2027. Ce seuil fera l'objet d'une mise à jour continue afin d'assurer sa conformité au scénario de base de la TPI pour l'année pertinente au moment du financement.

<sup>70</sup> Une installation de production de ciment doit démontrer comment elle respecte le parcours en atteignant le seuil à mi-chemin de sa durée de vie. Pour le secteur du ciment, la valeur de la TPI pour 2036 est de 0,43 t d'équivalent CO<sub>2</sub> par tonne, en supposant une durée de vie de 25 ans pour l'installation.

<sup>71</sup> Harmonisation avec le scénario de base à deux degrés 2026 de la TPI pour le secteur du ciment en 2027. Ce seuil fera l'objet d'une mise à jour continue afin d'assurer sa conformité au scénario de base de la TPI pour l'année pertinente au moment du financement.

<sup>72</sup> Harmonisation avec le scénario de base à deux degrés 2026 de la TPI pour le secteur de l'aluminium en 2027. Ce seuil fera l'objet d'une mise à jour continue afin d'assurer sa conformité au scénario de base de la TPI pour l'année pertinente au moment du financement.

<sup>73</sup> Une installation de production d'aluminium doit démontrer comment elle respecte le parcours en atteignant le seuil à mi-chemin de sa durée de vie. La valeur de la TPI pour 2039 est de 2,95 t d'équivalent CO<sub>2</sub> par tonne, en supposant une durée de vie de 30 ans pour l'installation.

<sup>74</sup> Harmonisation avec le scénario de base à deux degrés 2026 de la TPI pour le secteur de l'aluminium en 2027. Ce seuil fera l'objet d'une mise à jour continue afin d'assurer sa conformité au scénario de base de la TPI pour l'année pertinente au moment du financement.

- les mesures spécifiques prises dans le cadre de la décarbonation des activités minières, dont i) l'électrification de l'équipement; ii) les mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique des sites miniers; iii) le déploiement d'énergies renouvelables, telles qu'elles sont définies dans le Cadre; et iv) le déploiement de technologies qui réduisent la consommation d'eau de l'exploitation minière. Sustainalytics considère ces investissements comme conformes aux attentes du marché.
- les activités minières (nouvelles ou existantes) consacrées à l'extraction de minerais contenant des minéraux et métaux critiques essentiels à la transition énergétique mondiale, notamment le cobalt, le cuivre, le graphite, le lithium, le nickel et autres éléments des terres rares (ETR)<sup>75</sup>, le fer de haute pureté et l'uranium.
  - EDC a fait savoir à Sustainalytics que le financement des projets admissibles vise l'extraction de minerais contenant les minéraux et métaux critiques susmentionnés, lesquels sont essentiels au fonctionnement des technologies et activités vertes suivantes : i) véhicules électriques, qui fonctionnent généralement avec une batterie aux ions de lithium (cathode et anode comprises)<sup>76</sup>; et ii) production, stockage et distribution d'énergie solaire, éolienne et nucléaire (selon la définition du Cadre). EDC a également expliqué que les projets financés se limiteront aux installations minières dont au moins 90 % des minéraux et métaux extraits serviront aux technologies et activités vertes ci-dessus. Sustainalytics demande à EDC de rendre régulièrement compte de leur utilisation finale dans l'installation et de leur utilité pour ces technologies ou activités.
  - EDC a aussi précisé que, dans le cadre de son contrôle préalable, elle limitera son financement aux installations ayant défini une cible de réduction des émissions et une stratégie de décarbonation crédible.
    - Sustainalytics reconnaît que le secteur minier, qui génère entre 2 et 7 % des émissions de GES à l'échelle planétaire, en est un à forte intensité de carbone<sup>77</sup>, mais elle considère que les minéraux et métaux critiques extraits pourraient contribuer à la transition énergétique mondiale<sup>78, 79</sup>. Elle fait remarquer que les émissions associées aux activités minières peuvent varier en fonction des technologies utilisées et s'attend à ce que l'exploitation minière durable tire parti des améliorations technologiques reconnues, comme l'électrification de l'équipement et l'utilisation d'énergies renouvelables.
    - Sustainalytics demande à EDC de rendre compte du profil des émissions actuel de chaque installation, de son parcours de décarbonation prévu et de son cheminement vers l'atteinte des jalons intermédiaires.
  - Sustainalytics fait remarquer que les activités d'exploitation minière s'accompagnent généralement de risques sociaux et environnementaux élevés. EDC a expliqué à Sustainalytics que son processus de contrôle préalable comprend des évaluations périodiques des incidences environnementales et sociales, lesquelles sont vérifiées par une tierce partie et portent sur ce qui suit : i) risques environnementaux et sociaux connus liés

<sup>75</sup> Les éléments des terres rares (ETR) constituent un groupe de 17 éléments du tableau périodique composé des 15 lanthanides et des métaux de transition que sont le scandium et l'yttrium.

Gouvernement du Canada, « Faits sur les éléments des terres rares » : <https://ressources-naturelles.canada.ca/nos-ressources-naturelles/mines-materiaux/donnees-statistiques-et-analyses-sur-lexploitation-miniere/faits-mineraux-metaux/faits-sur-les-elements-des-terres-rares/20631>.

<sup>76</sup> La cathode et l'anode sont deux importants composants des batteries aux ions de lithium qui facilitent le passage de la charge électrique. Généralement, les cathodes utilisées à cette fin contiennent de l'oxyde de lithium et de cobalt, de l'oxyde de lithium et de manganèse, du lithium-fer-phosphate et de l'oxyde de lithium, de nickel, de manganèse et de cobalt, alors que les anodes sont habituellement composées de graphite.

AquaMetals, « What Are Battery Anode and Cathode Materials? » : <https://www.aquametals.com/recyclopedialithium-ion-anode-and-cathode-materials/>.

<sup>77</sup> Intergovernmental Forum on Mining, Minerals, Metals and Sustainable Development, « Decarbonization of the Mining Sector: Scoping study on the role of mining in nationally determined contributions », (2024) : <https://www.iisd.org/system/files/2024-08/igf-decarbonization-mining-sector.pdf>.

<sup>78</sup> *Ibid.*

<sup>79</sup> World Economic Forum, « The energy transition will need critical minerals and metals. Here's how to mine responsibly », (2024) : <https://www.weforum.org/stories/2024/06/energy-transition-critical-minerals-mining/>.

à l'exploitation minière ainsi que tout autre risque connexe majeur comme la santé et la sécurité au travail, les effluents, la gestion des résidus miniers, les droits des Autochtones, la biodiversité et le travail des enfants; et ii) plan de fermeture et de réadaptation des installations minières<sup>80</sup>. EDC a également fait savoir que les projets associés à des effets environnementaux et sociaux néfastes ne pouvant être atténués ou à des controverses irrésolues ne recevront aucun financement en vertu du Cadre.

- En ce qui concerne la gestion du risque lié à l'extraction de l'uranium, EDC a précisé que le financement se limiterait aux activités i) ayant de solides antécédents en matière de sécurité (aucun incident majeur survenu dans les 10 dernières années); ii) régies par des règlements robustes entourant le choix de l'emplacement, la sécurité opérationnelle et la gestion des déchets radioactifs, ainsi que des processus efficaces pour leur surveillance et leur mise en application; et iii) ne fournissant pas d'uranium au secteur de la défense nucléaire<sup>81</sup>.
  - Sustainalytics reconnaît l'existence d'un processus pour repérer et surveiller les conséquences environnementales et sociales liées à l'installation financée et y répondre. Elle note aussi que les installations ayant des effets environnementaux et sociaux néfastes ou faisant l'objet de controverses irrésolues seront exclues en vertu du Cadre. Sustainalytics croit néanmoins que les installations certifiées par des instances externes fiables peuvent offrir une meilleure assurance quant à leur rendement en matière de durabilité et à la réduction des risques environnementaux et sociaux à l'échelle de l'installation, et demande à EDC d'accorder du financement en priorité aux activités ayant obtenu une certification crédible.
  - Sustainalytics considère que les projets susmentionnés pourraient avoir des retombées environnementales positives et demande à EDC de faire état des avantages quantitatifs de ces activités.
- Dans la catégorie « Aéronautique », EDC peut financer ou refinancer les achats d'aéronefs commerciaux ou les investissements dans ce secteur qui présentent les caractéristiques suivantes :
- Un système de propulsion traditionnel comportant des technologies permettant des économies de carburant par rapport aux données de référence ainsi qu'un plan d'augmentation de l'utilisation de carburants d'aviation durables, par exemple au moyen d'ententes d'achat à long terme pour lesquelles l'utilisation accrue de tels carburants est conforme à la trajectoire en matière de décarbonation du portefeuille financé ou de la flotte de l'entreprise.
  - Un système de propulsion sobre en carbone ou un moteur à turbine à gaz modifiée (hybride, turbo-électrique, alimentation électrique par piles ou par piles à hydrogène).
  - Sustainalytics considère les investissements dans cette catégorie comme conformes aux pratiques du marché.
- Dans la catégorie « Infrastructure des ports d'expédition », EDC peut financer ou refinancer :
- les infrastructures portuaires, dont les infrastructures de soutage en carburants sobres en carbone (biocarburants, hydrogène, ammoniac et méthanol) et les infrastructures d'alimentation à quai, comme les réseaux, transformateurs, systèmes de distribution d'électricité, tableaux de contrôle et convertisseurs de fréquence à haute tension.
    - Sustainalytics fait remarquer que lorsque les infrastructures des ports se trouvent dans une région avec une intensité en carbone de réseau d'au moins 200 g d'équivalent CO<sub>2</sub> par kWh, le financement s'accompagnera de plans pour l'installation d'une source d'énergie renouvelable, conformément à la catégorie « Énergie renouvelable » du Cadre.

<sup>80</sup> Sustainalytics note que le Cadre exclut les dépenses liées à la restauration et à la fermeture d'une mine.

<sup>81</sup> EDC a fait savoir à Sustainalytics que les administrations frappées par des sanctions du gouvernement du Canada ne recevront aucun financement dans cette catégorie.

- l'établissement de ports de manutention offrant les aires d'assemblage nécessaires à la construction et au déploiement des éoliennes en mer.
  - Sustainalytics considère les investissements dans cette catégorie conformes aux pratiques du marché.
- Dans la catégorie « Aéroports », EDC peut financer ou refinancer des activités soutenant les infrastructures aéroportuaires sobres en carbone, notamment i) les équipements de soutien au sol électriques ou alimentés par des énergies renouvelables; ii) les infrastructures d'hydrogène, sobres en carbone ou électriques aux fins de ravitaillement ou de recharge servant aux processus de soutien terrestres pour une utilisation aérienne (plutôt que pour une utilisation publique sur la terre ferme); et iii) les programmes de gestion améliorée de la circulation aérienne. Sustainalytics considère les investissements dans cette catégorie comme conformes aux pratiques du marché.
- Le Cadre exclut le financement des activités liées aux secteurs suivants : l'armement, la défense et le secteur militaire; le tabac; les jeux de hasard; et le divertissement pour adultes. Sustainalytics voit d'un bon œil la présence de critères limitatifs dans le Cadre.
- Sélection et évaluation des projets :
  - Concernant les obligations durables, c'est le Groupe de travail sur les obligations durables d'EDC qui s'occupera de sélectionner et d'évaluer les projets verts, sociaux et de transition d'après les critères d'admissibilité du Cadre. Le Groupe de travail, qui se compose de représentants des équipes de spécialistes d'EDC, dont les Finances, la Souscription, la Trésorerie, les Services juridiques, le Financement durable, la Présentation des résultats ESG et les Services des prêts, vérifiera les renseignements sur les actifs durant le processus de sélection pour obligations durables pour écarter ceux qui ne respectent pas les critères du Cadre ou ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence nette positive en matière de durabilité. De plus, le Groupe de travail sera responsable de l'examen et de la validation trimestriels des transactions du bassin d'actifs admissibles à l'émission d'obligations. Quant aux prêts durables, EDC a fait savoir à Sustainalytics que son Équipe du financement durable examinera les documents de prêt pour évaluer le processus par lequel les emprunteurs déterminent l'admissibilité des projets afin de s'assurer que les projets financés répondent bien aux critères définis dans le Cadre.
  - EDC a adopté un Cadre stratégique de gestion des risques environnementaux et sociaux (GRES), qui définit son approche de détection et de gestion des risques environnementaux et sociaux en lien avec les projets financés. Pour en savoir plus, consulter la section 2.
  - Considérant la méthode établie par les services internes d'EDC pour déterminer l'admissibilité des projets et l'existence de systèmes de gestion du risque, Sustainalytics juge ce processus conforme aux pratiques du marché.
- Gestion du produit :
  - Concernant les obligations durables, le Groupe de travail sur les obligations durables d'EDC encadrera la gestion des prêts décaissés et fera le suivi de l'utilisation du produit au moyen de systèmes d'information internes ainsi que d'une fiche de suivi des prêts durables qui servira à consigner certains renseignements sur les actifs admissibles et à surveiller leur état. Le processus sera examiné annuellement par des vérificateurs.
  - Le produit des obligations durables sera affecté aux actifs admissibles au moment de l'émission et géré par portefeuilles. La composition des portefeuilles d'actifs d'EDC sera variable, suivant l'ajout de nouveaux actifs ou prêts en remplacement de ceux arrivés à échéance. Les portefeuilles des obligations vertes, sociales, de durabilité et de transition seront gérés séparément. EDC remplacera les actifs devenus inadmissibles (ou retirera les prêts dépréciés), moyennant un bassin d'actifs de rechange admissibles. La Trésorerie et les Services des prêts surveilleront trimestriellement le montant total des actifs admissibles dans ses portefeuilles.
  - Lorsque le montant total issu d'une obligation durable est plus élevé que le montant total des actifs admissibles du portefeuille applicable d'EDC, la Société gardera l'excédent en argent ou en titres de placement liquides, conformément à la Politique en matière de liquidités, jusqu'à ce que le montant puisse être alloué à des actifs admissibles. EDC entend affecter le produit des prêts dans les 24 mois suivant une émission.
  - En ce qui a trait aux prêts durables, EDC a fait savoir à Sustainalytics que son Équipe de financement durable se chargera de vérifier que chaque document de prêt précise l'intention de l'emprunteur de répartir complètement le produit des prêts décaissés dès leur émission pour ne laisser aucun produit destiné à une allocation temporaire.

- EDC a précisé que, dans le cas des facilités de prêt à plusieurs tranches, elle tiendra seulement compte des tranches dont le produit sera alloué en fonction des critères d'admissibilité du Cadre.
- Considérant l'existence d'un système de suivi interne et de rapports sur l'utilisation temporaire du produit, Sustainalytics juge le processus conforme aux pratiques du marché.
- Production de rapports :
  - Concernant les obligations durables, EDC rendra compte de l'allocation et des retombées chaque année dans son Rapport annuel intégré ou son rapport sur les obligations durables, qui sont tous deux accessibles sur son site Web, jusqu'à l'allocation totale.
  - Les rapports sur l'allocation contiendront les renseignements suivants : i) la valeur des obligations durables en circulation; ii) le montant total du produit affecté à chaque catégorie admissible; et iii) le solde non attribué du produit au moment de la production du rapport.
  - Les rapports sur les retombées comprendront, lorsque possible, des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs de performance environnementale et sociale, notamment ce qui suit : i) estimation de la production annuelle d'énergie renouvelable (en MWh); ii) capacité d'énergie renouvelable pour la construction ou la remise en état (en MW); iii) estimation des émissions de GES annuelles évitées (en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>); iv) quantité d'énergie économisée (en MWh); v) déchets réacheminés, autrement destinés à un site d'enfouissement (en kg); vi) nombre de projets de recyclage financés; vii) nombre d'hôpitaux ou d'établissements de soin de santé construits ou rénovés; viii) nombre de patients servis; et ix) valeur du financement fourni (en dollars canadiens).
  - Quant aux prêts durables, EDC a fait savoir à Sustainalytics que, comme ces prêts seront alloués en totalité au moment de leur émission, les emprunteurs doivent uniquement fournir un rapport d'allocation initial. Dans le cas des prêts de financement de projet, EDC a précisé que ce rapport prenait la forme des demandes de décaissement transmises selon le calendrier prévu dans les documents de prêt. Pour ce qui est du financement des entreprises spécialisées (ex. : crédits renouvelables), EDC considère que chaque demande de décaissement constitue un rapport d'allocation initial.
  - Concernant les facilités de crédit renouvelables, Sustainalytics fait remarquer que les Principes applicables aux obligations sociales et les principes en matière de prêts verts et de prêts sociaux exigent que les emprunteurs fassent périodiquement rapport de l'allocation jusqu'à l'échéance de la facilité. Le Cadre, cependant, ne fait pas explicitement mention d'une telle exigence. EDC a expliqué à Sustainalytics que les emprunteurs de facilités de crédit renouvelables seront des entreprises spécialisées dont au moins 90 % des revenus proviennent de l'une des activités admissibles énoncées dans le Cadre. Comme ces facilités seront accordées à des entreprises spécialisées et que les fonds seront alloués au moment de l'émission, Sustainalytics considère que la production de rapport unique pour ce type de financement est une approche acceptable.
  - EDC a précisé que les emprunteurs pouvaient ne pas fournir de rapport sur les retombées, malgré qu'il soit demandé dans les Principes applicables aux obligations vertes, les Principes applicables aux obligations sociales ainsi que les principes en matière de prêts verts et de prêts sociaux. Sustainalytics juge que ce rapport est essentiel pour assurer une transparence sur le marché du financement durable et demande à EDC d'établir un processus qui permettra aux emprunteurs de faire état des retombées du financement d'EDC, au minimum pour la catégorie.
  - À la lumière de ce qui précède, Sustainalytics considère le tout comme conforme aux pratiques du marché.

#### **Harmonisation avec les Lignes directrices applicables aux obligations durables (2021)**

Sustainalytics convient que le Cadre de financement durable d'EDC s'arrime aux Lignes directrices sur les obligations durables et aux quatre composantes fondamentales des Principes applicables aux obligations vertes, des Principes applicables aux obligations sociales ainsi que des principes en matière de prêts verts et de prêts sociaux.

## Section 2 : Performance de la stratégie de développement durable d'EDC

### Contribution à la stratégie de développement durable d'EDC

La stratégie organisationnelle d'EDC pour 2030 vise à accroître la capacité concurrentielle du Canada dans le commerce international tout en dirigeant l'économie vers un modèle plus durable et équitable. Dans sa stratégie, EDC se fixe comme objectif d'augmenter les exportations canadiennes de 60 % d'ici 2030, par rapport aux données de 2020, le tout en promouvant les pratiques ESG et en mettant l'accent sur quatre aspects environnementaux et sociaux prioritaires dans son approche concernant le crédit et dans ses activités : i) agir selon des valeurs fondamentales; ii) donner la priorité aux besoins de la clientèle; iii) miser sur les secteurs porteurs; et iv) générer de vraies retombées. Les priorités suivantes sont centrales dans la stratégie d'EDC pour 2030<sup>82, 83</sup>.

- Diriger selon les valeurs d'EDC : Cette priorité consiste pour EDC à inclure les entreprises diversifiées et le facteur durabilité dans ses pratiques de financement. En 2023, EDC a par exemple soutenu des entreprises issues de la diversité (c.-à-d. dirigées par des femmes, des Autochtones, des personnes noires, des membres de la communauté 2ELGBTQI+, des personnes racialisées ou des personnes handicapées) à hauteur de 2,3 milliards de dollars canadiens (1,6 G USD). Le Programme d'investissement pour le commerce inclusif d'EDC rassemble de nombreuses initiatives cherchant à favoriser un accès équitable aux débouchés commerciaux pour les groupes sous-représentés; il prévoit notamment des stratégies spécifiques pour les entreprises dirigées par des femmes et par des Autochtones. Dans le cadre de ce programme, EDC a investi 270 millions de dollars canadiens (188 M USD) pour soutenir 4 297 entreprises appartenant à des femmes et 414 autres appartenant à des Autochtones en 2023. En complément de ce programme, il y a également l'initiative Femmes en commerce, qui a facilité 8,7 milliards de dollars canadiens (6,1 G USD) d'échanges commerciaux au profit d'entreprises appartenant à des femmes entre 2021 et 2023, ainsi que le Programme de diversité des fournisseurs, grâce auquel plus de 5,6 millions de dollars canadiens (3,9 M USD) ont été dépensés dans le cadre de contrats avec des fournisseurs issus de la diversité en 2023<sup>84</sup>. En ce qui concerne les exportateurs autochtones, EDC a établi des partenariats avec des acteurs importants du milieu des affaires autochtone, notamment des associations, des agences gouvernementales, des conseils de bande, et facilité 425 millions de dollars canadiens (296 M\$ US) en activités en fournissant des prêts directs, des garanties de prêt et des solutions d'assurance crédit à 329 entreprises autochtones<sup>85</sup>. En outre, de par son attachement à la durabilité, EDC a soutenu le secteur des technologies propres à hauteur de 12,2 milliards de dollars canadiens (8,5 G USD) en 2023; ce faisant, elle a atteint sa cible de 10 milliards de dollars (6,9 G USD) deux ans plus tôt que prévu. La même année, EDC a refusé 40 transactions à l'examen préliminaire de son contrôle préalable en matière de risques ESG et en a refusé 16 définitivement<sup>86, 87</sup>.
- Pour ce qui est de sa priorité « Placer les besoins du client avant tout », EDC module ses services en fonction de la taille et des exigences particulières des entreprises qu'elle soutient. Par exemple, elle collabore avec des banques afin de fournir à des micro et petites entreprises un accès numérique plus rapide à ses services. Dans cette optique, EDC a élargi son Programme d'investissement de contrepartie, en augmentant les fonds de contrepartie de 5 millions à 25 millions de dollars canadiens (3,5 M\$ à 17,4 M\$ US). Aux grandes entreprises, EDC propose des services de gestion stratégique de compte pour favoriser leur croissance à l'international et améliorer leurs capacités ESG<sup>88, 89</sup>.

<sup>82</sup> EDC, Stratégie 2030, « Rendre le Canada et le monde meilleurs grâce au commerce » : <https://www.edc.ca/content/dam/edc/fr/corporate/corporate-reports/edc-strategic-plan-2030-fr.pdf>

<sup>83</sup> EDC, Rapport annuel intégré 2023, « Multiplier les retombées de l'exportation » : <https://www.edc.ca/content/dam/edc/fr/corporate/corporate-reports/annual-reports/edc-2023-annual-report.pdf>

<sup>84</sup> Les solutions d'EDC ont facilité 131,4 milliards de dollars d'activités liées au commerce de plus de 27 000 entreprises canadiennes (2024) : <https://www.edc.ca/fr/about-us/newsroom/edc-iar-2023.html>

<sup>85</sup> EDC, « Gagner la confiance des entreprises autochtones » (2023) : <https://www.edc.ca/fr/article/building-relationships-with-indigenous-businesses.html>

<sup>86</sup> EDC, Stratégie 2030, « Rendre le Canada et le monde meilleurs grâce au commerce » : <https://www.edc.ca/content/dam/edc/fr/corporate/corporate-reports/edc-strategic-plan-2030-fr.pdf>

<sup>87</sup> EDC, Rapport annuel intégré 2023, « Multiplier les retombées de l'exportation » : <https://www.edc.ca/content/dam/edc/fr/corporate/corporate-reports/annual-reports/edc-2023-annual-report.pdf>

<sup>88</sup> EDC, Stratégie 2030, « Rendre le Canada et le monde meilleurs grâce au commerce » : <https://www.edc.ca/content/dam/edc/fr/corporate/corporate-reports/edc-strategic-plan-2030-fr.pdf>

<sup>89</sup> EDC, Rapport annuel intégré 2023, « Multiplier les retombées de l'exportation » : <https://www.edc.ca/content/dam/edc/fr/corporate/corporate-reports/annual-reports/edc-2023-annual-report.pdf>

- Miser sur les secteurs porteurs : EDC considère qu'il y a plusieurs secteurs stratégiques indispensables pour assurer la capacité concurrentielle canadienne de demain, notamment, l'agroalimentaire, les technologies propres, la fabrication de pointe, les industries numériques, et les industries des ressources traditionnelles qui commencent à intégrer des pratiques de durabilité. En 2023, l'exposition financière d'EDC au secteur agroalimentaire atteignait les 8,21 milliards de dollars canadiens (5,72 G\$ US) et servait à répondre à la demande croissante de production alimentaire durable. Dans le secteur des technologies propres, il y a eu 12,20 milliards de dollars canadiens (8,5 G\$ US) d'activités facilitées, dont l'objectif était d'aider à réduire les répercussions environnementales dans tous les secteurs. Le secteur de la fabrication de pointe, aéronautique compris, représentait une exposition de 8,66 milliards de dollars canadiens (6,03 G\$ US). Les industries des ressources traditionnelles, comme le secteur des mines et des métaux, ont été soutenues à hauteur de 9,67 milliards de dollars canadiens (6,73 G\$ US), alors que celui de la foresterie l'a été à hauteur de 3,697 milliards (2,57 G\$ US), le tout en portant une attention particulière à la conformité des pratiques durables aux normes internationales<sup>90</sup>.
- Générer des retombées tangibles : EDC finance en premier lieu les projets qui visent à améliorer l'utilisation rationnelle des ressources, à promouvoir les technologies propres et les énergies renouvelables, ainsi qu'à protéger ou à assainir l'air, l'eau et le sol. D'autres possibilités d'investissement concernent l'efficacité énergétique, les infrastructures de réseau électrique intelligent, les moyens de transport propres, ainsi que la gestion durable de l'eau, des eaux usées et des déchets. En 2023, les projets financés par l'entremise des obligations durables d'EDC ont généré un total de 254 086 MWh d'énergie renouvelable, dont 90,2 % issus de l'éolien (229 106 MWh) et 9,8 % de l'énergie solaire (24 979 MWh)<sup>91</sup>. Le nombre de moyennes entreprises se prévalant des solutions financières d'EDC a dépassé la barre des 1 240, soit une hausse de 6 % par rapport à 2022. Par ailleurs, pour réduire les répercussions environnementales de ses propres activités, EDC a mis en place des mesures de réduction des émissions découlant de son utilisation d'électricité et de gaz naturel, de ses voyages d'affaires et de sa consommation de papier, de même que des initiatives visant à réduire la consommation d'eau et la quantité de déchets à son siège social<sup>92</sup>.

Sustainalytics est d'avis que le Cadre de financement durable d'EDC s'arrime bien à sa stratégie globale et à ses initiatives en matière de durabilité et que l'utilisation du produit lui permettra de progresser dans l'atteinte de ses cibles prioritaires en matière de développement durable.

#### **Approche concernant la gestion des risques environnementaux et sociaux associés aux projets**

Sustainalytics comprend que le produit des instruments émis en vertu du Cadre sera affecté à des projets admissibles dont EDC estime qu'ils auront des retombées positives sur les plans environnemental et social. Sustainalytics a cependant conscience que ces projets pourraient aussi avoir des conséquences négatives. En effet, certains grands risques environnementaux et sociaux peuvent découler des projets admissibles, par exemple : la perte de biodiversité occasionnée par des projets d'infrastructure; les déchets issus des projets de construction; la gestion et l'élimination à long terme de déchets radioactifs des projets nucléaires; les risques accrus pour les collectivités locales; la détérioration des relations entre les parties prenantes et les collectivités; la santé et sécurité des travailleurs. Pour EDC, il y a également le risque de se voir associée à des organisations, entreprises ou projets controversés.

Sustainalytics reconnaît qu'en tant que prêteur, EDC joue un rôle limité dans le développement et la mise en œuvre de chaque projet, mais fait aussi remarquer qu'il y a pour EDC des risques d'association, qui découlent des entreprises et des projets à qui elle fournit des services financiers et de prêt.

Sustainalytics est d'avis qu'EDC est en mesure de gérer ou d'atténuer les risques pour les raisons suivantes :

- EDC s'est dotée d'une Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux (GRES)<sup>93</sup>, qui définit un processus et des rôles et responsabilités pour la gestion des risques environnementaux et sociaux découlant de ses activités et de ses prêts. Dans son processus d'examen des transactions, EDC utilise une approche fondée sur le risque afin de repérer, de gérer et d'atténuer les risques. De plus, elle examine, entre autres choses, les activités de ses clients afin de déterminer la probabilité de répercussions environnementales et sociales, d'en

<sup>90</sup> *Ibid.*

<sup>91</sup> *Ibid.*

<sup>92</sup> EDC, « La carboneutralité à EDC d'ici 2050 : Étapes, réflexions et décisions vers la carboneutralité d'ici 2050 », (2022) :

<https://www.edc.ca/content/dam/edc/fr/non-premium/edc-net-zero-emissions-2050-update.pdf>

<sup>93</sup> EDC, Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux (2019) : <https://www.edc.ca/content/dam/edc/fr/corporate/corporate-social-responsibility/environment-people/consultations-sur-le-cadre-de-gestion-des-risques-environnementaux-et-sociaux.pdf>

évaluer la gravité et d'élaborer des mesures d'atténuation, s'il y a lieu. La Politique de GRES s'appuie sur des pratiques internationalement reconnues de gestion du risque environnemental et social et de rapport à cet effet, ainsi que sur les accords multilatéraux dont le Canada est signataire, notamment les Principes de l'Équateur<sup>94</sup> et les Approches communes de l'OCDE<sup>95</sup>.

- La Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale d'EDC<sup>96</sup> classe les transactions de projet dans trois catégories en fonction des éventuelles répercussions environnementales et sociales. Ce classement détermine la nature et l'ampleur des renseignements qu'exige EDC dans la conduite de son examen d'un projet, ainsi que l'envergure de cet examen. La Directive s'arrime aux normes de performance de la Société financière internationale<sup>97</sup>, lesquelles encadrent la gestion des risques environnementaux et sociaux sur plusieurs aspects, notamment la biodiversité, l'utilisation rationnelle des ressources, la préservation des patrimoines culturels locaux, ainsi que la conformité aux lois canadiennes, dont la *Loi sur le développement des exportations*<sup>98</sup>. En outre, la Directive s'inspire des Principes de l'Équateur, un cadre de gestion des risques qui établit une norme minimale de diligence raisonnable pour favoriser la prise de décisions responsables.
- Pour garantir que les risques de perte de biodiversité et de production de déchets associés aux projets de construction sont gérés et atténués, EDC exige une évaluation des retombées environnementales et sociales, ce qui peut supposer de faire appel à des experts indépendants pour les projets à risque élevé.
- En ce qui concerne les risques associés à la gestion et à l'élimination à long terme de déchets radioactifs provenant de projets nucléaires, EDC a indiqué à Sustainalytics que tous les projets d'énergie nucléaire seront entrepris dans des territoires où il y a des règlements et des mécanismes d'application garantissant la gestion sécuritaire des déchets radioactifs. Pour déterminer quels sont ces territoires, EDC se fie aux profils électronucléaires publiés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)<sup>99</sup>. En outre, conformément à sa Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale, EDC exige une évaluation des retombées environnementales et sociales ainsi que des mesures d'évitement ou d'atténuation des retombées négatives. En ce qui concerne les risques liés aux projets d'énergie nucléaire, EDC requiert en plus un examen par des experts indépendants, en conformité avec les normes du pays d'accueil et les normes internationales<sup>100</sup>.
- Afin d'atténuer et de gérer les répercussions négatives sur les collectivités, EDC a fait savoir qu'elle exige, dans le cadre de son processus d'examen, des plans présentant des mesures d'évitement, de réduction et d'atténuation des risques pour les collectivités touchées, ainsi que de dédommagement si ces répercussions se concrétisaient. En outre, les entités contractant de des prêts auprès d'EDC sont tenues de faire régulièrement état de la situation aux collectivités concernées. EDC exige également que ces mesures soient en adéquation avec les normes de performance de la Société financière internationale.
- En ce qui concerne la santé et sécurité des travailleurs, EDC a un cadre de diligence raisonnable en matière de droits de la personne qu'elle utilise pour repérer et gérer les risques liés aux droits de la personne et les éventuels contrecoups de ses transactions. À l'aide de ce cadre, EDC surveille les conditions de travail et de santé et sécurité des employés de ses emprunteurs<sup>101</sup>. En 2020 ont été adoptés les Principes d'EDC en matière d'influence et de réparation, selon lesquels EDC s'engage à utiliser son pouvoir d'influence pour prévenir et gérer les risques liés

<sup>94</sup> Association des Principes de l'Équateur, Les Principes de l'Équateur (2020) : [https://equator-principles.com/app/uploads/EP4\\_French.pdf](https://equator-principles.com/app/uploads/EP4_French.pdf)

<sup>95</sup> Organisation de coopération et de développement économiques, Devoir de diligence environnementale et sociale : <https://www.oecd.org/fr/themes/devoir-de-diligence-environnementale-et-sociale.html>

<sup>96</sup> EDC, Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale (2022) : <https://www.edc.ca/content/dam/edc/fr/non-premium/environmental-social-review-directive-2022.pdf>

<sup>97</sup> Société financière internationale, « Normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale » : <https://www.ifc.org/en/insights-reports/2012/ifc-performance-standards>

<sup>98</sup> Gouvernement du Canada, Exportation et développement Canada – L.R.C. (1985), ch. E-20 : <https://laws.justice.gc.ca/PDF/E-20.pdf>

<sup>99</sup> AIEA, « Global Status and Development of Nuclear Power Programmes » : <https://cnpp.iaea.org/public/>

<sup>100</sup> EDC, Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale (2022) : <https://www.edc.ca/content/dam/edc/fr/non-premium/environmental-social-review-directive-2022.pdf>

<sup>101</sup> EDC, Cadre de diligence raisonnable : droits de la personne (2022) : <https://www.edc.ca/content/dam/edc/fr/non-premium/human-rights-policy-2022.pdf>

aux droits de la personne auxquels elle peut être associée à cause de ses relations clients et à en atténuer les éventuelles retombées négatives<sup>102</sup>.

- Afin de gérer et d'atténuer les risques associés aux controverses, EDC s'est dotée d'une Politique sur les crimes financiers qui prévoit de la formation obligatoire sur la prévention des crimes financiers pour les employés ainsi que des évaluations précoces pour filtrer les clients. Si des indicateurs de risque sont relevés, EDC fait preuve d'une diligence renforcée en faisant appel à des experts en la matière, voire à des experts indépendants, afin que ses examens soient les plus complets possible. En outre, des normes de recours hiérarchiques et de surveillance continue des risques liés aux transactions et aux contreparties sont en place afin de gérer les risques efficacement. Ces mesures visent à empêcher le blanchiment d'argent, la fraude, la corruption, les pots-de-vin et les transactions impliquant des parties sous sanction<sup>103</sup>.

Sustainalytics est d'avis qu'EDC, compte tenu des politiques, des normes et des évaluations en place, s'est dotée de mesures adéquates et qu'elle est bien placée pour pouvoir gérer et atténuer les risques environnementaux et sociaux couramment associés à ses catégories admissibles à du financement.

### Section 3 : Retombées liées à l'emploi du produit

Toutes les catégories d'emploi du produit sont calquées sur celles reconnues par les Principes applicables aux obligations vertes, les Principes applicables aux obligations sociales ainsi qu'aux principes en matière de prêts verts et de prêts sociaux. Sustainalytics s'est penchée sur les deux catégories ci-dessous dans lesquelles les retombées sont particulièrement pertinentes dans le contexte local.

#### L'importance d'un secteur agricole durable au Canada

L'agriculture compte pour beaucoup dans l'économie canadienne. En 2023 en effet, le secteur a généré environ 150 milliards de dollars canadiens (111 G UD), soit 7 % du PIB, et représentait plus de 2,3 millions d'emplois<sup>104</sup>. La réussite du secteur agricole canadien dépend fortement de sa capacité d'exportation. En 2023, les exportations s'élevaient à environ 99 milliards de dollars canadiens (73 G USD) et faisaient du Canada le huitième exportateur mondial de produits agroalimentaires et de la mer<sup>105</sup>. Au même moment, le secteur était la cinquième plus importante source d'émissions de GES au Canada, puisqu'il représentait 10 % des émissions nationales en 2022<sup>106</sup>. Depuis 1990, l'agriculture se classe au deuxième rang des secteurs où les émissions de GES ont le plus augmenté (+38 %); dans les années récentes, cela est principalement attribuable à l'augmentation des émissions de la production agricole<sup>107</sup>.

Malgré le poids économique considérable du secteur agricole, qui compte 189 874 exploitations couvrant 62,2 millions d'hectares, moins de 10 % du territoire canadien est propice à l'exploitation (en fait, une partie encore plus petite de terres catégorisées comme cultivables est concentrée dans les Prairies, le sud de l'Ontario et le sud du Québec)<sup>108, 109</sup>. Cette concentration relative de terres exploitables met d'autant plus en évidence l'importance de protéger les cultures face aux risques climatiques. Dans les années récentes, les changements climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes ont causé d'importantes pertes de cultures. En 2023, par exemple, de graves épisodes de sécheresse en Saskatchewan ont donné lieu à des versements d'assurance de plus de 1,2 milliard de dollars canadiens (889 M USD)<sup>110</sup>.

Étant donné l'importance du secteur agricole pour l'atteinte de la cible canadienne de réduction d'ici 2030 des émissions de GES de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005<sup>111</sup>, le Canada a entrepris plusieurs initiatives visant à encourager le déploiement des énergies renouvelables ainsi que d'autres projets de décarbonation dans le secteur. Il y a par exemple le Programme des technologies propres en agriculture, dont le but est de

<sup>102</sup> EDC, Principes d'EDC en matière d'influence et de réparation : <https://www.edc.ca/content/dam/edc/fr/corporate/corporate-social-responsibility/environment-people/principes-influence-reparation.pdf>

<sup>103</sup> EDC, « EDC et l'intégrité des entreprises » : <https://www.edc.ca/fr/a-propos-de-nous/esg/gouvernance-esg/integrite-des-entreprises.html>

<sup>104</sup> Gouvernement du Canada, « Aperçu du secteur agricole et agroalimentaire canadien » (2024) : <https://agriculture.canada.ca/fr/secteur/apercu>

<sup>105</sup> Gouvernement du Canada, « Aperçu du secteur agricole et agroalimentaire canadien » (2024) : <https://agriculture.canada.ca/fr/secteur/apercu>

<sup>106</sup> Gouvernement du Canada, « Émissions de gaz à effet de serre » (2024) : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/emissions-gaz-effet-serre.html#agriculture>

<sup>107</sup> Ibid.

<sup>108</sup> Gouvernement du Canada, « Aperçu du secteur agricole et agroalimentaire canadien » (2024) : <https://agriculture.canada.ca/fr/secteur/apercu>

<sup>109</sup> Gouvernement du Canada, « Inventaire des terres du Canada (ITC) 1:1 000 000. Possibilités agricoles des sols : Cartes imprimées » : <https://sis.agr.gc.ca/siscan/publications/maps/cli/1m/agr/index.html>

<sup>110</sup> CBC, « Why climate change on the farm means a big bill for Canadian taxpayers » (2024) : <https://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/why-climate-change-on-the-farm-means-a-big-bill-for-canadian-taxpayers-1.7163473>

<sup>111</sup> Gouvernement du Canada, « Émissions de gaz à effet de serre » (2024) : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/emissions-gaz-effet-serre.html>

favoriser l'achat de technologies propres par les exploitations agricoles ou la mise à niveau de leur équipement afin de réduire leurs émissions de GES<sup>112</sup>. Le programme vise surtout l'adoption de technologies d'énergie renouvelable similaires à celles qu'EDC mentionne dans son Cadre de financement durable, par exemple, les panneaux photovoltaïques, les systèmes géothermiques, l'électricité produite à partir de la biomasse et le passage à des combustibles propres<sup>113</sup>. Le programme devrait contribuer à la transition du Canada vers une économie sobre en carbone et au passage à un réseau axé sur les énergies renouvelables en favorisant l'adoption de ces dernières; l'objectif étant d'ailleurs de porter le pourcentage d'adoption par les exploitations agricoles à plus de 12 %, soit le niveau de 2021<sup>114</sup>. Outre l'adoption des énergies renouvelables, le gouvernement canadien cherche à réduire les émissions de méthane du bétail et les émissions d'azote des cultures par la voie d'initiatives comme le Fonds d'action à la ferme pour le climat, qui encourage les agriculteurs à adopter de saines pratiques de gestion<sup>115,116</sup>. Enfin, le plan du gouvernement pour un « environnement sain et une économie saine », présenté en 2020, prévoyait un investissement fédéral de 165,7 millions de dollars canadiens (121 M USD) dans le secteur agricole pour favoriser le développement de technologies propres et leur adoption par les agriculteurs<sup>117</sup>.

Pour atténuer les éventuelles répercussions des changements climatiques, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont établi, en 2023, le Partenariat canadien pour une agriculture durable, un accord quinquennal qui vise à renforcer la concurrence, l'innovation et la résilience des secteurs canadiens de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Ce partenariat prévoit un investissement de 1 milliard de dollars canadiens (741 M USD) dans des programmes fédéraux et un autre de 2,5 milliards (1,9 G USD) dans des programmes financés conjointement par les paliers fédéral et provinciaux et territoriaux<sup>118</sup>. Dans le cadre de ce partenariat, le gouvernement fédéral a créé les programmes Agri-science et Agri-innovover, qui visent à accroître la résilience et la productivité du secteur agricole face aux changements climatiques, en misant sur les projets et la recherche axés sur la santé des sols, l'utilisation efficace des intrants, les systèmes de production de substitution, la sécurité alimentaire et les innovations permettant l'adaptation aux changements climatiques<sup>119,120</sup>. Par ailleurs, on trouve dans toutes les provinces des assurances pour aider les agriculteurs à atténuer les pertes de récoltes dues aux phénomènes météorologiques comme la sécheresse, les inondations et les fortes chaleurs; il y a également le programme Agri-protection et le cadre Agri-relance en cas de catastrophe<sup>121,122,123</sup>.

Compte tenu de ce qui précède, Sustainalytics croit que de nombreuses activités entrant dans diverses catégories du Cadre, y compris celles liées à l'énergie renouvelable, aux ressources naturelles et à l'utilisation des terres, contribueront à la réduction des émissions du Canada, en particulier dans le secteur agricole.

### **L'importance de soutenir les MPME appartenant à des Autochtones, des femmes ou des minorités visibles au Canada**

En 2023, les petites entreprises comptaient pour près de 98 % des entreprises avec employés au Canada. Celles de moins de 20 employés représentaient environ 30 % de la population occupée et celles ayant entre 20 et 99 employés, 33 %<sup>124</sup>. En 2020, les exportations des PME représentaient 43 % du total des exportations

<sup>112</sup> Gouvernement du Canada, « Programmes des technologies propres en agriculture - Volet Adoption : Étape 1. Ce qu'offre ce programme » :

<https://agriculture.canada.ca/fr/programmes/technologies-propres-agriculture-volet-adoption>

<sup>113</sup> Gouvernement du Canada, « Programmes des technologies propres en agriculture - Volet Adoption : Étape 2. Admissibilité » :

<https://agriculture.canada.ca/fr/programmes/technologies-propres-agriculture-volet-adoption/etape-2-admissibilite>

<sup>114</sup> Statistique Canada, « Les exploitations agricoles du Canada se tournent vers la production d'énergie renouvelable et les technologies pour progresser vers un avenir agricole durable et efficace » (2023) : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/96-325-x/2021001/article/00016-fra.htm>

<sup>115</sup> 2024 – Rapports 1 à 5 du commissaire à l'environnement et au développement durable au Parlement du Canada : [https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl\\_cesd\\_202404\\_05\\_f\\_44472.html](https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_cesd_202404_05_f_44472.html)

<sup>116</sup> Gouvernement du Canada, « Document d'information - Solutions agricoles pour le climat – Fonds d'action à la ferme pour le climat » :

<https://www.canada.ca/fr/agriculture-agroalimentaire/nouvelles/2021/08/document-dinformation--solutions-agricoles-pour-le-climat-fonds-daction-a-la-ferme-pour-le-climat.html>

<sup>117</sup> Gouvernement du Canada, « Un environnement sain et une économie saine » (2021) : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2020/12/un-environnement-sain-et-une-economie-saine.html>

<sup>118</sup> Gouvernement du Canada, « Partenariat canadien pour une agriculture durable » : <https://agriculture.canada.ca/fr/ministere/initiatives/partenariat-canadien-agriculture-durable>

<sup>119</sup> Gouvernement du Canada, « Programme Agri-science – projets : Étape 2. Admissibilité » : <https://agriculture.canada.ca/fr/programmes/agri-science-projets/etape-2-admissibilite>

<sup>120</sup> Gouvernement du Canada, « Programme Agri-innovover : Étape 2. Admissibilité » : <https://agriculture.canada.ca/fr/programmes/agri-innovover/etape-2-admissibilite>

<sup>121</sup> CBC, « Why climate change on the farm means a big bill for Canadian taxpayers » (2024) : <https://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/why-climate-change-on-the-farm-means-a-big-bill-for-canadian-taxpayers-1.7163473>

<sup>122</sup> Gouvernement du Canada, « Programme Agri-protection » : <https://agriculture.canada.ca/fr/programmes/agri-protection>

<sup>123</sup> Gouvernement du Canada, « Programme Agri-relance » : <https://agriculture.canada.ca/fr/programmes/initiatives-agri-relance>

<sup>124</sup> Statistique Canada, « Analyse des petites entreprises au Canada, deuxième trimestre de 2024 » (2024) : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-621-m/11-621-m2024007-fra.htm>

canadiennes<sup>125</sup>. Cela étant dit, en 2020, seuls 17 % des PME au Canada appartenaient majoritairement à des femmes, contre 69 % à des hommes; les entreprises à propriété féminine avaient pourtant une propension à l'exportation de 11 %, similaire à celle des hommes, la moyenne canadienne s'établissant à 12 %<sup>126</sup>. Les PME appartenant à des Autochtones, qui ne représentaient que 1 % du total, avaient une propension à l'exportation de 9 % en 2020, soit 27 % de moins que la moyenne canadienne<sup>127, 128</sup>. Les entreprises appartenant à des minorités visibles, soit 9 % des PME, avaient une très grande propension à l'exportation (13 %) sur la même période<sup>129</sup>.

Dans ce contexte, les femmes, les Autochtones et les personnes issues des minorités visibles qui sont propriétaires de petites entreprises accèdent encore plus difficilement à du financement. Un peu plus de la moitié (51 %) des femmes propriétaires d'entreprises considèrent l'accès à du financement comme un défi majeur; selon un rapport, ce sont en moyenne 22 % des demandes de financement émanant d'entreprises appartenant à des femmes qui sont rejetées, contre 15 % pour l'ensemble des entreprises<sup>130</sup>. En outre, les entreprises à propriété féminine ne perçoivent que 4 % du capital de risque au Canada<sup>131</sup>. Pour ce qui est des entrepreneurs autochtones, environ 40 % d'entre eux ont indiqué, en 2021, que l'accès à du financement était un obstacle majeur à la croissance de leur entreprise, soit près du double de la moyenne canadienne<sup>132</sup>. Parmi les propriétaires de PME autochtones ayant l'intention d'exporter, 61 % ont dit avoir besoin d'aide pour accéder à du financement et indiqué que l'accès au capital était un obstacle à l'exportation et à la croissance internationale<sup>133</sup>. Enfin, en 2020, seuls 11 % des propriétaires d'entreprises autochtones ont déclaré que les prêts privés étaient leur principale source de financement, contre 35 % pour l'ensemble des PME canadiennes<sup>134, 135</sup>. Pour ce qui est des PME appartenant à des minorités visibles, les propriétaires noirs de petites entreprises, notamment celles qui cherchent à exporter, déclarent que l'accès au capital est l'obstacle le plus important qu'ils rencontrent<sup>136, 137</sup>.

Étant donné le rôle important que jouent les MPME dans l'économie canadienne, le gouvernement canadien leur propose diverses mesures de soutien. Dans son budget de 2024, par exemple, le gouvernement fédéral a mis en place une nouvelle remise sur le carboneutre pour les petites entreprises, qui devrait permettre de redonner directement plus de 2,5 milliards de dollars canadiens (1,8 G USD) à environ 600 000 entreprises comptant de 1 à 499 employés<sup>138</sup>. Ces mesures budgétaires s'ajoutent aux améliorations apportées en 2022 au Programme de financement des petites entreprises du Canada, qui ont permis de mobiliser 560 millions de dollars canadiens (430 M USD) supplémentaires en financement annuel pour les petites entreprises<sup>139</sup>.

De plus, le gouvernement canadien a mis en place divers programmes d'aide aux entreprises dirigées par certains groupes. Entre 2018 et 2022, il a, par exemple, investi près de 7 milliards de dollars canadiens (5,4 G\$ US) au bénéfice d'entreprises à propriété féminine dans le cadre de sa Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat<sup>140</sup>; il a aussi prévu d'investir 350 millions supplémentaires (254 M USD), sur les cinq prochaines années, afin de soutenir les entreprises autochtones par l'entremise des institutions financières

<sup>125</sup> Innovation, Sciences et Développement économique Canada, « Profil des PME : Statistiques démographiques du propriétaire » (2022) : [https://ised-isde.canada.ca/site/recherche-statistique-pme/sites/default/files/attachments/2022/h\\_03166b\\_fr.pdf](https://ised-isde.canada.ca/site/recherche-statistique-pme/sites/default/files/attachments/2022/h_03166b_fr.pdf)

<sup>126</sup> *Ibid.*

<sup>127</sup> *Ibid.*

<sup>128</sup> Conseil canadien pour l'entreprise autochtone et Affaires mondiales Canada, « Atâmitowin Identifier et surmonter les défis auxquels font face les exportateurs autochtones » (2024) : [https://www.ccab.com/wp-content/uploads/2024/09/ccab\\_report\\_french\\_digital\\_FINAL\\_09\\_18.pdf](https://www.ccab.com/wp-content/uploads/2024/09/ccab_report_french_digital_FINAL_09_18.pdf)

<sup>129</sup> Innovation, Sciences et Développement économique Canada, « Profil des PME : Statistiques démographiques du propriétaire » (2022) : [https://ised-isde.canada.ca/site/recherche-statistique-pme/sites/default/files/attachments/2022/h\\_03166b\\_fr.pdf](https://ised-isde.canada.ca/site/recherche-statistique-pme/sites/default/files/attachments/2022/h_03166b_fr.pdf)

<sup>130</sup> Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, « Donner aux femmes les moyens de réussir en affaires : observations et recommandations » (2023) : <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2023/2023-12-donner-aux-femmes-moyens-reussir-affaires-fr.pdf>

<sup>131</sup> Portail de connaissances pour les femmes en entrepreneuriat, « État des lieux de l'entrepreneuriat féminin au Canada (2023) » : [https://wekh.ca/wp-content/uploads/2023/06/PCFE\\_Etat-des-lieux-de-l-entrepreneuriat-feminin-au-Canada-2023-X.pdf](https://wekh.ca/wp-content/uploads/2023/06/PCFE_Etat-des-lieux-de-l-entrepreneuriat-feminin-au-Canada-2023-X.pdf)

<sup>132</sup> Conseil canadien pour l'entreprise autochtone et Affaires mondiales Canada, « Atâmitowin Identifier et surmonter les défis auxquels font face les exportateurs autochtones » (2024) : [https://www.ccab.com/wp-content/uploads/2024/09/ccab\\_report\\_french\\_digital\\_FINAL\\_09\\_18.pdf](https://www.ccab.com/wp-content/uploads/2024/09/ccab_report_french_digital_FINAL_09_18.pdf)

<sup>133</sup> *Ibid.*

<sup>134</sup> *Ibid.*

<sup>135</sup> Sustainalytics fait remarquer que ce nombre d'environ 11 % concerne le financement général des entreprises appartenant à des Autochtones en 2020, alors que le nombre d'environ 35 % pour l'ensemble des PME canadiennes ne concerne que le financement au démarrage de l'entreprise. Ces deux données bien qu'elles aient une valeur indicative ne permettent pas une réelle comparaison.

<sup>136</sup> Innovation, Sciences et Développement économique Canada, « Rapport sommaire : Ce que nous avons entendu » (2020) : <https://ised-isde.canada.ca/site/programme-entrepreneuriat-communautaires-noires/fr/rapport-sommaire-nous-avons-entendu>

<sup>137</sup> EDC, « Créer des débouchés prometteurs pour les exportateurs noirs » (2024) : <https://www.edc.ca/fr/article/initiatives-pour-entreprises-detenu-es-par-des-noirs.html>

<sup>138</sup> Vice-première ministre du Canada, Chrystia Freeland, « Government announces significant new support to help small business owners » (2024) : <https://deputypm.canada.ca/en/news/news-releases/2024/10/01/government-announces-significant-new-support-help-small-business>

<sup>139</sup> Premier ministre du Canada, « Soutenir les petites entreprises et créer de bons emplois » (2022) :

<https://www.pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2022/04/12/soutenir-les-petites-entreprises-et-creer-de-bons-emplois>

<sup>140</sup> Innovation, Science et Développement économique Canada, « Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat : Rapport d'étape 2022 » : <https://ised-isde.canada.ca/site/strategie-femmes-entrepreneuriat/fr/strategie-pour-femmes-entrepreneuriat-rapport-detape-2022>

autochtones<sup>141</sup>. Concernant les minorités visibles, en date d'octobre 2024, la Fédération Afro-Canadienne d'Économie indiquait avoir approuvé, depuis sa création, environ 60 millions de dollars canadiens (44 M USD) en prêts dans le cadre du Fonds de prêt pour l'entrepreneuriat des communautés noires (financé en partie par le gouvernement du Canada)<sup>142, 143</sup>. Plus généralement, le gouvernement du Canada offre le Programme de financement des petites entreprises du Canada, qui répartit le risque entre le gouvernement fédéral et les institutions financières afin d'améliorer l'accès au financement des PME de tous les secteurs (sauf agricole) au Canada. Le programme est ouvert à toutes les PME (y compris celles à propriété autochtone ou féminine); cependant, il est intéressant de noter que les petits entrepreneurs issus de minorités visibles (seulement 9 % de l'ensemble des PME) représentent un gros 16 % des emprunteurs du programme<sup>144</sup>. Compte tenu de ce qui précède, Sustainalytics estime que le Cadre d'EDC contribuera à améliorer l'accès à du financement des MPME appartenant majoritairement à des groupes en quête d'équité.

### Contribution aux Objectifs de développement durable

Les objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés en septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies, avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030. Sustainalytics estime que les instruments émis en vertu du Cadre de financement durable d'EDC devraient contribuer à l'atteinte des ODD et des cibles suivantes :

Catégorie d'utilisation des produits	ODD	Cible des ODD
Énergie renouvelable	7 : Énergie propre et d'un coût abordable	7.2 : D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.  7.a : D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies relatives aux combustibles fossiles propres, et promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre.
Efficacité énergétique	7 : Énergie propre et d'un coût abordable  9 : Industrie, innovation et infrastructure	7.3 : D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.  9.4 : D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.
Prévention de la pollution et gestion des déchets	12 : Consommation et production responsables	12.5 : D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.
Gestion écologiquement durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres, et solutions fondées sur la nature	2 : Faim « zéro »	2.4 : D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes

<sup>141</sup> Ministères des Finances Canada, Favoriser la croissance des petites entreprises – Document d'information (2024) :

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2024/04/favoriser-la-croissance-des-petites-entreprises.html>

<sup>142</sup> Fédération Afro-Canadienne d'Économie, « Le rapport annuel 2023/2024 de la Coalition FACE souligne 15,7 millions de dollars en prêts approuvés » (2024) : <https://facecoalition.com/fr/blog/le-rapport-annuel-20232024-de-la-coalition-face>

<sup>143</sup> Premier ministre du Canada, « Le premier ministre annonce du soutien pour les propriétaires d'entreprise et entrepreneurs des communautés noir » (2020) : <https://www.pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/09/09/premier-ministre-annonce-du-soutien-les-proprietaires-dentreprise>

<sup>144</sup> Innovation, Science et Développement économique Canada, Profil des PME : les emprunteurs dans le cadre du Programme de financement des petites entreprises du Canada (2023) : <https://ised-isde.canada.ca/site/sme-research-statistics/sites/default/files/attachments/2023/csbfp-borrowers-emprunteurs-pfpeca-v5-fr.pdf>

	<p>14 : Vie aquatique</p> <p>15 : Vie terrestre</p>	<p>météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.</p> <p>14.2 : D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.</p> <p>15.1 : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.</p>
Infrastructures et constructions écologiques	11 : Villes et communautés durables	11.3 : D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation inclusive et durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.
Moyens de transport propres	<p>9 : Industrie, innovation et infrastructure</p> <p>11 : Villes et communautés durables</p>	<p>9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.</p> <p>11.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.</p>
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	<p>6 : Eau propre et assainissement</p> <p>14 : Vie aquatique</p>	<p>6.3 : D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.</p> <p>6.a : D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation.</p> <p>14.1 : D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.</p>

Adaptation aux changements climatiques	<p>1 : Pas de pauvreté</p> <p>13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</p>	<p>1.5 : D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité.</p> <p>13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.</p>
Produits, technologies et processus de production adaptés à l'économie circulaire	<p>9 : Industrie, innovation et infrastructure</p> <p>12 : Consommation et production responsables</p>	<p>9.4 : D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.</p> <p>12.2 : D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.</p>
Infrastructure de base abordable	<p>6 : Eau propre et assainissement</p> <p>7 : Énergie propre et d'un coût abordable</p> <p>11 : Villes et communautés durables</p>	<p>6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.</p> <p>6.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.</p> <p>7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.</p> <p>11.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.</p>
Accès aux services essentiels : santé et éducation	<p>3 : Bonne santé et bien-être</p> <p>4 : Éducation de qualité</p>	<p>3.8 : Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.</p> <p>4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.</p> <p>4.2 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.</p> <p>4.3 : D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique,</p>

		professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.
Inclusion et participation économique	5 : Égalité entre les sexes  8 : Travail décent et croissance économique  9 : Industrie, innovation et infrastructure	5.a : Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne.  8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.  9.3 : Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés.
Sécurité alimentaire et systèmes alimentaires durables	2 : Faim « zéro »	2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.  2.3 : D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.
Prêts accordés à des entreprises sociales figurant au registre et des organismes à but non lucratif	10 : Inégalités réduites	10.2 : D'ici à 2030, agir pour assurer l'autonomie de toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.
Captage, utilisation, stockage et transport du carbone	7 : Énergie propre et d'un coût abordable  9 : Industrie, innovation et infrastructure	7.a : D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies relatives aux combustibles fossiles propres, et promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre.  9.4 : D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés

		industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.
Carburants à faible intensité en carbone	9 : Industrie, innovation et infrastructure	9.4 : D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.
Hydrogène		
Gaz naturel (intermédiaire et en aval)	7 : Énergie propre et d'un coût abordable	7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.
Fabrication d'acier	9 : Industrie, innovation et infrastructure	9.4 : D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.
Fabrication de ciment		
Fabrication d'aluminium		
Secteurs de l'exploitation minière et de l'extraction	6 : Eau propre et assainissement	6.4 : D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources hydriques dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau.
	9 : Industrie, innovation et infrastructure	9.4 : D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.
Aéronautique	9 : Industrie, innovation et infrastructure	9.4 : D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.
Infrastructure des ports d'expédition		
Aéroports		

## Conclusion

EDC a élaboré un Cadre de financement durable en vertu duquel elle entend émettre des obligations durables, octroyer des prêts durables et effectuer d'autres transactions ou opérations, le tout afin de financer ou de refinancer, en totalité ou en partie, des projets actuels ou futurs susceptibles d'avoir des retombées environnementales et sociales positives.

Dans son Cadre, EDC établit un processus de suivi, d'affectation et de gestion du produit des obligations et s'engage à produire des rapports concernant l'affectation de ce produit et les retombées des projets financés. Sustainalytics estime que le Cadre de financement durable d'EDC s'arrime bien à sa stratégie globale en matière de durabilité et que l'utilisation du produit contribuera à l'atteinte des objectifs de développement durable numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 de l'ONU. De plus, Sustainalytics est d'avis qu'EDC a mis en place des mesures adéquates pour repérer, gérer et atténuer les risques environnementaux et sociaux couramment associés aux projets qu'elle est disposée à financer.

Compte tenu de ce qui précède, Sustainalytics est convaincue qu'EDC est en bonne position pour émettre des obligations durables et pour octroyer des prêts durables, et que son Cadre de financement durable est fiable, transparent et conforme aux Lignes directrices sur les obligations durables de 2021 ainsi qu'aux quatre composantes fondamentales des Principes applicables aux obligations vertes de 2021, des Principes applicables aux obligations sociales de 2023, des principes en matière de prêts verts de 2023 et des principes en matière de prêts sociaux de 2023.

## Avis de non-responsabilité

**Copyright ©2025 Sustainalytics, une société Morningstar. Tous droits réservés.**

Les informations, les méthodologies, les données et les opinions contenues ou reflétées dans les présentes (les « informations ») sont la propriété de Sustainalytics ou de ses fournisseurs tiers, et peuvent être mises à la disposition de tiers uniquement sous la forme et au format divulgués par Sustainalytics. Ces informations ne sont pas destinées à des clients ou utilisateurs qui se trouvent en Inde; par conséquent, la diffusion de ces informations auprès de particuliers ou d'entités dont la résidence est en Inde est interdite.

Les informations sont fournies à titre informatif uniquement et 1) ne constituent pas une approbation d'aucun produit ou projet ni d'aucune stratégie d'investissement, ni une opinion relativement à une question environnementale, sociale ou de gouvernance appartenant à une stratégie d'investissement; 2) ne constituent pas des conseils ni des recommandations en matière d'investissement, pas plus qu'un avis d'expert ou une expression d'assurance négative; 3) n'ont rien à voir avec un quelconque placement et ne constituent pas une offre ni une incitation à acheter ou à vendre des valeurs mobilières, à sélectionner un projet ou à participer à une quelconque transaction ou opération; 4) ne constituent pas une évaluation de la performance économique, des obligations financières ou de la solvabilité d'une entité, quelle qu'elle soit; 5) ne visent pas à remplacer les conseils d'un professionnel; 6) n'ont pas été soumises à, ni approuvées par, un organisme gouvernemental ou de réglementation. Le rendement passé n'est pas garant du rendement futur.

Les informations contenues dans ce document se fondent sur des données fournies par des tiers et peuvent changer en tout temps; aucune garantie n'est donnée quant à leur exhaustivité, leur exactitude, leur actualité ou leur adéquation à un usage particulier. Les informations sont fournies « en l'état » et reflètent l'opinion de Sustainalytics au moment de leur publication.

Ni Sustainalytics ni ses fournisseurs tiers ne peuvent être tenus responsables d'éventuels préjudices résultant de l'utilisation des informations ni d'actions de tiers relativement aux informations, de quelque manière que ce soit, sauf lorsque la loi l'exige expressément.

Toute référence à des noms de tiers n'a d'autre objectif que de reconnaître qu'ils sont propriétaires de renseignements, méthodologies, données ou opinions contenus ou reflétés dans les informations et ne constitue pas un parrainage ou une approbation par ces fournisseurs tiers. Pour en savoir plus sur les fournisseurs tiers, visiter <http://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>.

Sustainalytics peut percevoir une rémunération en contrepartie de ses cotes, de ses opinions ou d'autres services, notamment de la part d'émetteurs, d'assureurs, de garants ou de souscripteurs de titres de créance, ou d'investisseurs, et ce, par différents canaux. Sustainalytics a mis en place des mesures de sauvegarde du caractère objectif et indépendant de ses opinions. Pour plus d'informations, consulter nos [documents de gouvernance](#) ou écrire à l'adresse [compliance@sustainalytics.com](mailto:compliance@sustainalytics.com).

Ce document, en particulier, les images, le texte et les éléments graphiques qu'il contient, de même que la mise en page et le logo d'entreprise de Sustainalytics sont protégés par les lois applicables sur les droits d'auteur et les marques de commerce. Il est donc interdit de les utiliser sans l'autorisation expresse écrite de Sustainalytics. Par utiliser, on entend notamment, les copier ou les reproduire, en totalité ou en partie, gratuitement ou moyennant paiement, ou les exploiter de toute autre manière imaginable.

L'émetteur est intégralement responsable de la certification et du respect de ses engagements, de leur mise en œuvre et de leur suivi.

## À propos de Sustainalytics, une société Morningstar

Sustainalytics, société du groupe Morningstar, est une société de recherche, de notation et de données ESG de premier plan qui soutient les investisseurs du monde entier dans le développement et la mise en œuvre de stratégies d'investissement responsables. Depuis plus de 30 ans, la société est à l'avant-garde du développement de solutions innovantes de haute qualité pour répondre aux besoins changeants des investisseurs de par le monde. Aujourd'hui, Sustainalytics travaille avec des centaines de gestionnaires d'actifs et de fonds de pension de premier plan dans le monde qui intègrent des informations et des évaluations ESG et de gouvernance d'entreprise dans leurs processus d'investissement. Sustainalytics travaille également avec des centaines d'entreprises et leurs intermédiaires financiers pour les aider à prendre en compte la durabilité dans leurs politiques, leurs pratiques et leurs projets d'investissement. Pour en savoir plus, visiter [www.sustainalytics.com](http://www.sustainalytics.com).

